



La France face aux tourmentes

Ouvrir le débat sur les modèles d'avenir

Volume 2



COMITÉ 21
France

Vol.2 Le temps des choix

Vol.2 – Le temps des choix

Jamais sans doute les sociétés contemporaines n'ont autant parlé de transition. Les plans se multiplient. Les stratégies se succèdent. Les réglementations s'accumulent. Les citoyens eux-mêmes sont appelés à modifier leurs comportements.

L'action est partout. Et pourtant, le sentiment d'impuissance demeure.

Malgré les engagements pris depuis plusieurs décennies, les émissions de gaz à effet de serre continuent d'augmenter à l'échelle mondiale. La biodiversité poursuit son déclin. Les inégalités se creusent dans de nombreux territoires. Les tensions sur les ressources s'accroissent. Les crises se multiplient. Comme si l'accumulation des initiatives ne suffisait plus à infléchir les trajectoires.

Cette contradiction est sans doute l'un des grands paradoxes de notre époque. Nous savons davantage. Nous agissons davantage. Mais les résultats restent souvent en deçà des enjeux.

Faut-il alors agir plus vite ? Agir plus fort ? Ou faut-il accepter l'idée que le problème ne réside pas uniquement dans le niveau d'action engagé, mais dans les modèles eux-mêmes qui structurent nos sociétés ?

Car derrière les débats sur le climat, l'énergie, la biodiversité, l'économie ou la démocratie se dessine une interrogation plus fondamentale : les cadres dans lesquels nous pensons le développement sont-ils encore adaptés aux réalités du XXI^e siècle ?

Cette question explique l'émergence de nombreux modèles alternatifs ou complémentaires. Économie circulaire, économie régénérative, sobriété, communs, entreprises à mission, nouveaux indicateurs de richesse, démocratie participative, comptabilité multi-capitaux ou encore économie du bien-être : partout se manifeste la volonté de dépasser les limites des approches traditionnelles et de réconcilier les dimensions économiques, sociales, environnementales et démocratiques du développement.

Ce document propose d'explorer cette évolution. Il examine les différentes formes de l'action en faveur des transitions, il donne des pistes pour la construction de nouveaux modèles, fondés sur la mesure de la valeur bien au-delà de celle du carbone, il esquisse les raisons qui expliquent les lenteurs ou les blocages observés, les risques de régression qui apparaissent dans un contexte d'instabilité croissante, ainsi que les modèles qui émergent pour répondre à ces défis.

Au terme de ce parcours, une conviction se dégage : les transformations à venir ne pourront être portées ni par l'État seul, ni par le marché seul, ni par les citoyens seuls. Les modèles qui semblent aujourd'hui les plus robustes sont ceux qui reposent sur la coopération entre les acteurs, la recherche de compromis et la construction permanente d'un bien commun nécessairement pluriel, évolutif et partagé.

Après le temps des alertes et celui des tourmentes, vient ainsi le temps des choix.

À propos de ce document

Ce document n'a pas vocation à constituer une expertise définitive ni à proposer une vision unique de l'avenir. Il s'inscrit dans une démarche de réflexion collective portée par le Comité 21, associant des acteurs issus du monde économique, des collectivités territoriales, des associations, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la société civile.

Son objectif est d'éclairer les transformations en cours, de mettre en débat différentes analyses et de faire émerger des pistes d'action susceptibles de répondre aux défis environnementaux, sociaux, économiques et démocratiques du XXI^e siècle.

Les constats, témoignages, contributions et propositions présentés dans ce document ont vocation à nourrir le débat public, à favoriser le dialogue entre les acteurs et à contribuer à l'émergence de solutions concrètes au service de l'intérêt général.

SOMMAIRE

<i>Et si agir ne suffisait plus ?</i>	5
L'urgence ne fait plus débat	5
Pourtant, le monde change trop lentement	15
L'inaction persiste	19
La transition devient un champ de bataille	23
La régression devient réalité	25
<i>La recherche d'un nouveau modèle</i>	33
A la croisée des chemins	33
Mesurer ce qui compte vraiment	36
Plusieurs modèles se dessinent	40
<i>L'avenir se construit à plusieurs</i>	50
La reconnaissance des parties prenantes	50
Les nouveaux visages de la transformation	53

Et si agir ne suffisait plus ?

Dès septembre 2020, entre les deux premiers confinements, le Comité 21 s'interrogeait déjà sur cette dialectique parfois paralysante entre action et inaction. Face à la crise sanitaire, nous identifions plusieurs leviers susceptibles d'engager la « grande transformation » que nous appelions de nos vœux. Parmi eux figuraient notamment la redécouverte de l'essentiel, la réhabilitation du temps long et la nécessité de faire évoluer en profondeur nos modèles économiques.

Nous écrivions alors : « *Au-delà du fait que beaucoup aimeraient transformer ce grand Stop en Grand Soir, cette "expérimentation" contrainte montre en même temps qu'elle n'est ni une voie viable ni une trajectoire durable, tant ses conséquences socio-économiques sont potentiellement dramatiques. Transformer l'actuelle décroissance, mortifère, en prospérité sobre, et entraîner les investisseurs dans cette création nouvelle : la clé du monde d'après se trouve autant dans la révolution mentale des investisseurs que dans la pression démocratique des citoyens.* »

Six ans plus tard, cette interrogation demeure entière. Comment sortir de cette tension permanente entre l'urgence d'agir et le sentiment persistant d'inaction ? Dans une époque marquée par l'accumulation des crises, où l'action est réclamée de toutes parts tandis que l'inaction est dénoncée comme une faute collective, la question n'est plus seulement de savoir s'il faut agir, mais comment agir efficacement, à la bonne échelle et avec quels instruments.

Faut-il rappeler, comme le souligne Christian Gollier¹, que si la transition écologique représente un coût considérable, celui-ci demeure largement inférieur à celui de l'inaction ? Encore faut-il être capable d'organiser cette transition de manière rationnelle, de construire les compromis nécessaires et d'ancrer les décisions publiques dans les connaissances scientifiques. Car le véritable défi n'est peut-être plus tant de démontrer l'urgence d'agir que de créer les conditions politiques, économiques et sociales permettant de transformer cette prise de conscience en action durable.

L'urgence ne fait plus débat

En 2017, l'ex-vice-président Al Gore inspirait un film, après *Une vérité qui dérange* de 2006, intitulé *Une suite qui dérange, le temps de l'action* ; les deux ont fait le tour du monde. En janvier 2023, le *Courrier international* publiait un numéro spécial intitulé « Le temps de l'action ». « Il est temps d'agir », « It's Time for Climate Action », les slogans fleurissent, comme les livres qui portent le temps de l'action en titres ou sous titres... L'expression, d'ailleurs, au fil du temps, se décline en « il est encore temps d'agir », même si, comme le dit le rapport de synthèse du GIEC paru en mars 2023, la fenêtre d'opportunité pour maintenir le réchauffement climatique à moins de 1,5°C dans le siècle se referme rapidement et, on l'a vu, semble même refermée.

Il faut dire qu'entre le film d'Al Gore et le numéro de *Courrier International*, ont eu lieu 5 COP sur le climat (Bonn, Katowice, Madrid, Glasgow et Charm El Cheikh...), 6 ans de tractations pour définir les règles d'application de l'Accord de Paris, et un Bilan mondial des émissions², établi par la CNUCC, lequel dressait un constat alarmant : « À ce jour, les émissions mondiales ne sont pas conformes avec les trajectoires

¹ Économie de l'(in)action climatique, PUF, 2025

² Rappelons qu'il s'agit de la synthèse des Contributions déterminées au niveau national transmises par les États parties de l'Accord de Paris.

d'atténuation [...] modélisées et cohérentes avec l'objectif de température [...] de l'Accord de Paris, ni avec les objectifs de réduction des émissions à plus long terme ». « L'écart entre les contributions des États et le quota d'émissions compatible avec une limitation du réchauffement à 1,5°C en 2030 s'établirait entre 20,3 et 23,9 gigatonnes de CO₂ ». Après les COPs 28 et 29, et 30, toutes deux dans des pays pétroliers, la plupart des scientifiques aujourd'hui alertent sur le fait que le seuil de 1,5 degrés est dépassé, Antonio Guterres parlait même avant la COP 29 à Bakou de « critique pour le climat », et appelait à « prendre la bretelle de sortie de l'autoroute vers l'enfer », alors que les pays du monde entier devaient soumettre d'ici début 2025 de nouveaux objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre. Il soulignait que « même si les émissions étaient réduites à zéro dès demain, une étude récente a montré que le chaos climatique coûterait au moins 38.000 milliards de dollars par an d'ici à 2050 », a-t-il souligné. Soit bien plus que les 2.400 milliards nécessaires d'ici 2030 aux pays en développement (hors Chine) pour sortir des énergies fossiles et s'adapter au réchauffement ».

Le 19 août 2025 le chef de la délégation brésilienne reconnaissait que « 4/5^e des parties » doivent encore publier leurs NDC, présentant des objectifs climatiques renouvelés à horizon 2035. » objectifs qui sont la mission de cette COP 330. On verra que 60 pays n'ont finalement pas publié leurs objectifs de diminution d'émissions, et, surtout que l'action climatique est mise en question, voire niée par le deuxième pollueur du monde dont la religion économique et géopolitique est le pétrole.

On peut donc se demander si, maintenant que, malgré ces bouleversements, « le temps de l'action » semble une évidence à tous les niveaux de la société³, existe aussi un consensus sur la nécessité de changer de modèle économique et sociétal ; la plupart des colloques se terminent aussi par cette phrase, mais sans esquisser ni un modèle global, ni un modèle économique ET social ET environnemental, ni des modèles d'affaires qui conjugueraient de façon crédible compétitivité et sobriété, ni des trajectoires pour les atteindre. Et peu accompagnent l'affirmation « le temps de l'action est venu » de propositions cohérentes d'un nouveau modèle, comme Christian Gollier le fait dans sa leçon inaugurale au Collège de France : « Le temps de l'action est venu. Le changement climatique engendre une défaillance autant des marchés que de nos démocraties, ce qui oblige les États responsables à réaligner la myriade des intérêts privés avec l'intérêt général en imposant un prix uniforme du carbone, sans exemption, et sans hausse de la pression fiscale. Notre ambition climatique collective doit se traduire en politiques simples et transparentes, dans l'efficacité et la justice. Elles doivent permettre de lutter en même temps contre le changement climatique et contre les inégalités sociales. »

Mais si certains pensent « qu'il n'est plus temps » (l'action devient alors inutile), d'autres pensent que le prix à payer (la renonciation à la croissance telle qu'elle est vécue dans les pays riches) n'est pas possible pour des motifs psychosociaux, psychiques ou géopolitiques, d'autres enfin que l'avènement de nouveaux modèles provoquerait des ruptures internationales ou des guerres civiles. Là aussi, Christian Gollier résume ces difficultés avec humour : « Notre responsabilité envers les générations futures est engagée. Cependant, comme nous le rappelle Groucho Marx : « Pourquoi devrais-je me préoccuper des générations futures ? Qu'ont-elles fait pour moi ? » Et pourquoi ne pas suivre la maxime attribuée à Madame de Pompadour : « après nous, le déluge ». ? Quoi qu'il en soit, en reprenant John Keynes, « sur le long terme, nous sommes tous morts ». Le changement climatique a ceci de commun avec la pandémie du COVID-19 qu'il illustre combien il est difficile d'aligner les comportements individuels sur l'intérêt général. » Toutes ces attitudes coexistent dans la société, désir d'agir, perplexité en face des défis à relever, radicalité, éco- scepticisme... nous y reviendrons. Notons cependant que ceux qui n'ont jamais voulu agir s'appuient aujourd'hui sur ceux qui pensent qu'il est trop tard, en écartant la recommandation du GIEC : chaque degré compte.

3 Mais n'oublions pas que toutes les études montrent qu'à peu près un tiers de la population mondiale reste. Climatosceptique, au sens où elle ne croit pas à l'origine humaine du réchauffement.

Devant ce chaos déjà présent, des efforts indéniables sont faits, et des réussites enregistrées, mais trop lentes.

Une étape la plus importante a sans doute été le sommet initié par Emmanuel Macron et la première ministre de la Barbade, Mia Mottley, fin juin 2023, avec le dessein d'accroître la solidarité financière avec le Sud dont on a perçu la perte de confiance lors de la COP27 en Égypte. L'enjeu était de montrer que les pays riches ne délaissent pas l'aide au développement malgré l'appui à l'Ukraine, et la lutte contre le réchauffement, ce qui a été illustré par une phrase de la déclaration finale : « *Aucun pays ne devrait avoir à choisir entre la lutte contre la pauvreté et la préservation de la planète. Les pays doivent s'approprier les stratégies en matière de transition, tout en conjuguant leurs efforts pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris* ». La nécessité de revoir l'architecture internationale des financements a été aussi réaffirmée⁴.

Le Sommet a certes un peu déçu car la nouvelle architecture financière n'a été qu'esquissée, et a été décidé un groupe de travail, co-présidé par les représentants de la France et des États-Unis, réunissant les représentants des ministères des finances des principaux pays qui avaient préparé le sommet sur la réforme. En 2025, la Conférence de Séville n'a pas totalement persuadé : La FfD4, s'est conclu, évidemment sans les États Unis, par l'adoption du Compromis de Sevilla, qui réaffirme l'importance de l'Agenda 2030 pour le développement durable (et des ODD) et de son financement en actions ; le renforcement de la coopération internationale, a été revivifié , ce qui constitue un bon signal dans un contexte où le multilatéralisme est en question .Mais l'absence des États Unis, et à l'exception d'Emmanuel Macron, celle de l'ensemble des dirigeants des autres grandes économies du G7 donnaient un signe politique très négatif . Sur les résultats, Séville a proposé des alliances entre pays et banques de développement afin d'introduire des clauses de suspension de la dette en cas de crise, mais aussi pour renforcer les ressources publiques domestiques. Mais il ne s'agit pas d'une véritable restructuration globale de l'architecture financière internationale, et d'ailleurs, il n'y a pas d'engagements contraignants. Certes, la déclaration finale réaffirme l'objectif de consacrer 0,7 % du revenu national brut (RNB) à l'aide publique au développement (APD), alors que les coupes budgétaires massives observées récemment, les plus importantes depuis 1960...

Ce graphique en est l'illustration :

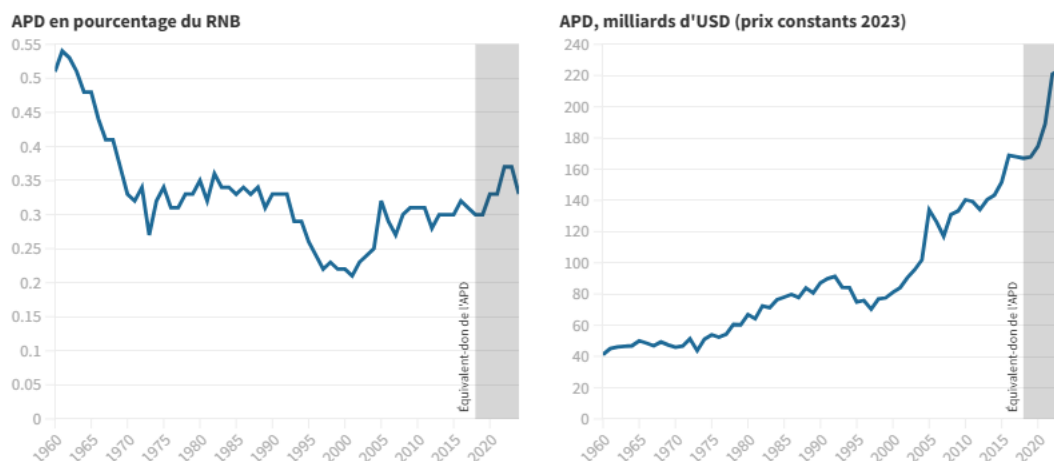
⁴ Les principales annonces, outre celle (maintes fois répétée) des 100 milliards annuels ont porté sur :

- Les 100 milliards de dollars de réallocation de DTS (*Special Drawing Rights*) des pays riches vers des pays les plus vulnérables sont atteints ;

- L'augmentation de 200 milliards de dollars de la capacité de prêt des banques multilatérales de développement, dont la Banque mondiale ;

- Une meilleure coordination des banques multilatérales et nationales de développement dans le réseau *Finance in common*.

Des réductions de dettes ont été obtenues (rééchelonnement de 6,3 milliards de dollars de la dette de la Zambie) et un nouveau "partenariat pour une transition énergétique juste" a été acté entre le Sénégal et les pays du G7, permettant à ce pays de parvenir d'ici 2030 à une part de 40 % de renouvelable dans son mix énergétique, grâce à des financements publics et privés de 2,5 milliards de dollars. Une mesure très importante a été actée, soit le principe de clauses de suspension de la dette en cas de catastrophes naturelles d'origine climatique. Cette mesure peut évidemment avoir une portée considérable, étant donné le nombre de pays atteints (voir supra).



Sources des données : [OECD \(2025\), Flux par donateur \(APD+AASP+privé\) \[CAD1\]](#)

Note : (Graphique de gauche) : APD en flux et en équivalent-don des membres du CAD en pourcentage du revenu national brut (RNB). (Graphique de droite) : APD en flux et en équivalent-don par les membres du CAD.

Le texte prévoit la tenue de dialogues de haut niveau sur le financement du développement (FfD) par l'Assemblée générale des Nations unies tous les quatre ans. Un cadre réunissant les pays emprunteurs et doté d'un secrétariat permanent, à l'instar du Club de Paris⁵.

La conférence n'a pas répondu aux attentes des pays pauvres du Sud, qui voient peu à peu disparaître le terme d'aide pour celui d'investissements... et Séville est un des multiples signes du basculement du monde : les BRICS+ ont renouvelé leurs engagements et notamment la Chine. et les conclusions du Sommet restent une référence même au sein du dernier G20.

Un autre progrès mérite d'être souligné, qui a été acté aussi à Paris à l'Unesco : mandat a été donné au président du comité international de négociations, le péruvien Gustavo Meza-Cuadra Velásquez, de préparer une première ébauche du traité sur la pollution plastique en amont de la prochaine réunion, en novembre 2023. Mais en décembre 2024, les négociations pour l'adoption d'un traité sur la pollution plastique ont échoué à Busan. Face aux divergences encore trop nombreuses entre les pays sur le niveau d'ambition à définir, la présidence a décidé de suspendre les discussions et d'organiser une « INC 5.2 », soit une deuxième partie des négociations, qui a eu lieu à Genève, à la mi-juillet 2025, et s'est malheureusement soldée par un échec.

Les COPS, temps de l'action, ou temps de palabres ?

Les COPs étant les conférences des Parties les plus médiatisées, et d'ailleurs les plus suivies par la société civile, il est naturel qu'elles soient les plus scrutées comme symptômes du déclin ou du maintien du multilatéralisme,

L'espérance suscitée par la COP 28

La COP28, tenue à Dubaï, en décembre 2023 avait été commentée comme un succès, mais il faut beaucoup, à notre sens, le relativiser, la suite l'a montré : c'est pourquoi, nous avons considéré ⁶que le **consensus de Dubaï ne fait pas assez écho à l'accélération des effets du réchauffement climatique. Certes, il marque 3 étapes clés concernant la portée de l'Accord de Paris :**

⁵ Une coalition de pays projette une taxation internationale, sur les billets d'avion business et première, qui pourraient donc être amenées à se concrétiser

⁶ Voir Note du Comité 21

- Le fait que le premier bilan mondial ait été publié dans les temps, soit en 2023, que les différentes parties recherchent des trajectoires plus fortes de réduction des émissions, le fait aussi que la communauté internationale précise peu à peu les financements dédiés au climat, ont constitué un bon signe du consensus autour du Traité adopté à Paris, dans un monde où plus rien n'est consensuel... Nous nuancerons cette appréciation positive en mettant en garde l'interprétation future de « *in a nationally determined manner* » du paragraphe 28 de l'Accord ; si chacun contribue à la lutte contre le réchauffement « chacun à sa manière », on risque de perdre l'esprit du Bilan mondial et de la globalisation des efforts, et chaque pays pourrait prioriser son moment de bascule économique par rapport à la bascule climatique mondiale ;
- **La deuxième a été évidemment la levée du tabou sur le mot « énergies fossiles », qui va au-delà des décisions du Traité, mais** l'accord de Dubaï précisait pour horizon l'éloignement des fossiles, mais lorsque leur rentabilité commencera à décliner. Logique économique imparable, logique écologique contestable... Il est frappant que s'installe dans les COP une double théorie de la bascule : celle, économique, et choisie à Dubaï, de la bascule énergétique, fondée sur la logique économique des énergies, et celle décrite dans les travaux du *Stockholm Resilience Centre*, parus en septembre, de la bascule écologique, ou plutôt des dangers des points de bascule. De ce choix de bascule dépend le sort du monde, et aussi de la difficulté à inventer un modèle qui conjugue les deux faces. La COP29, et, comme on l'a vu, le G20 de 2024 consacraient le début de cette double bascule, que les COPs suivantes confirmeront.
- **La troisième est que l'enceinte climatique et plus généralement les enceintes environnementales (océan, plastique, biodiversité, etc.) sont des espaces où la coopération multilatérale continuaient, , de fonctionner alors** que dans les instances politiques onusiennes, le dialogue se bloquait à cause des différents conflits, l'ampleur des rivalités et des désaccords ; certes, les différentes guerres en cours sur la planète aggravent les émissions des gaz à effet de serre et ne facilitent pas les dialogues entre les pays, en particulier entre les grandes puissances ; néanmoins le dialogue environnemental subsistait . Bien évidemment, 2025 sera beaucoup plus sombre avec la nouvelle administration américaine.

Mais la COP28 a aussi été caractérisée par un fait majeur : elle a été la première COP ouvertement technologique.

Certes la technologie est un des outils importants pour contenir le réchauffement : l'article 9 de la Convention de 1992 crée d'ailleurs « un organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, chargé de fournir en temps opportun à la Conférence des Parties et, le cas échéant à d'autres organes subsidiaires, des renseignements et des avis sur les aspects scientifiques et technologiques de la Convention », et l'article 10 de l'Accord de Paris précise le rôle de la technologie, en renforçant le mécanisme technologique prévu à la Convention, en le dotant de financement, en particulier pour les Pays en développement, mais jamais, aussi bien dans les textes approuvés, que dans les *side events* dans les deux zones, le recours à la technologie a été aussi important.

Les technologies ont eu la part belle à la COP28,⁷ avec la place dévolue dans le texte aux techniques de stockage de CO₂, privilégiées par les pays pétroliers, et beaucoup d'autres : ainsi des acteurs européens⁸ de l'élimination de dioxyde de carbone avaient annoncé en octobre dernier le lancement de la *European Removal Coalition* permettant d'accélérer le développement de technologies d'émissions dites négatives,

⁷ Notons que, avant la COP, une Commission onusienne présidée par Pascal Lamy, avait préparé le terrain : il s'agit de la Commission « Reducing the Risks of Climate Overshoot », dont le rapport final paru en octobre 2024 était accompagné de recommandations visant à contribuer à rester en dessous des 1,5 degrés ; Pascal Lamy a donc ouvert la voie, au nom du « 1,5 », à **la captation du CO₂ dans l'atmosphère**, aux techniques de géo ingénierie solaire⁷, l'ensemencement des nuages destiné à accroître la pluviométrie, l'éclaircissement des nuages, une technique consistant à augmenter leur pouvoir de réflexion, etc. Certes la commission reste très prudente, en soulignant par exemple que le nettoyage de toutes les particules que nous identifions comme néfastes aurait comme conséquence d'ajouter 0,7 C de réchauffement climatique à cause du pouvoir réfléchissant de ces mêmes particules, mais le ton est donné.

⁸ Shine, Algolia, Unruly Capital et Bear Flag Capital et CarbonX.

soit celles qui incluent la capture directe de l'air, la biomasse avec élimination et stockage du carbone (BiCRS) ; l'altération forcée, la minéralisation du dioxyde de carbone (CO₂) ou encore l'augmentation de l'alcalinité océanique.

La COP28 a aussi pour la première fois promu « l'Initiative du mécanisme technologique sur l'intelligence artificielle pour l'action climatique » (#AI4ClimateAction⁹) qui explore la manière dont l'IA pourrait transformer les solutions d'adaptation et d'atténuation du climat, en particulier dans les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement (PEID), avec un événement de haut niveau, en présence de Majid Al-Suwaidi, directeur général de la présidence de la COP28, Émirats Arabes Unis (EAU), Omar Sultan Al Olama, ministre d'État chargé de l'intelligence artificielle, de l'économie numérique. Il serait bon que l'Europe s'y intéresse, car les premiers résultats seront présentés à la COP29.

En fait, pour que l'esprit de l'Accord de Paris soit respecté, les technologies ne doivent pas être destinées à compenser le fait de continuer d'émettre des émissions bien au-delà des recommandations scientifiques, alors qu'elles doivent servir à compléter l'atténuation : autrement dit, être un complément, au lieu d'une substitution¹⁰. De plus leur coût est astronomique : selon un rapport de Climate Analytics, 86 milliards de tonnes supplémentaires de gaz à effet de serre pourraient être émises d'ici 2050 si l'on s'appuie sur le CSC, mais le développement et l'utilisation majeurs de cette technologie coûteront au monde 1 000 milliards de dollars supplémentaires par an...

Une évolution majeure est en train de s'opérer : étant donné à la fois les difficultés à diminuer les émissions, et l'accélération du réchauffement, les technologies reviennent au premier rang, et le combat climatique est de plus en plus confié aux responsables industriels et économiques : en témoigne en France, le fait que dans le Gouvernement, Lecornu le secteur de l'énergie soit confié au ministre de l'Économie et des Finances.

La COP 29 tenue en décembre 2029 n'a pas donné de réponse à l'accélération du réchauffement

On remarquera, à part de rares exceptions, le scepticisme, voire le désenchantement des scientifiques après cette COP. Pour les anciens membres français du GIEC, c'est une déception : « Les promesses du texte si elles se réalisent toutes, impliqueraient une baisse d'environ 5% des émissions de gaz à effet de serre à horizon 2030 [...], alors que pour limiter le réchauffement largement sous 2°C, ce serait une baisse de 43% qui serait nécessaire, » a réagi la climatologue Valérie Masson-Delmotte ; Jean Jouzel a même qualifié d'« échec » la COP29 concernant la « sortie » des énergies fossiles. « C'est pour moi le verre à moitié vide. [...] Il y a quelques succès mais on est loin du compte. Nous sommes toujours sur cette trajectoire de +3°C. La réalité, c'est qu'à

⁹https://www.ctcn.org/sites/default/files/202410/LAC24_Day3_Session%201_1_Technology%20Mechanism%20AI4ClimateAction%20Initiative.pdf

¹⁰ Un article du Guardian du 9 décembre, intitulé 'Magical' tech innovations à distraction from real solutions, climate experts warn" décrit bien cette atmosphère techno-solutionniste, en soulignant l'évocation de « machines pour extraire le carbone de l'air, intelligence artificielle, fermes verticales intérieures pour cultiver de la nourriture pour notre fuite vers Mars, et même des yachts « responsables » à énergie solaire. Il rapporte les propos de Bill Gates : « l'accent mis sur la technologie est utile, Je suis très optimiste quant à l'incroyable innovation [...] la volonté des gens de payer pour le climat est limitée... Nous devons vraiment innover. Vous devez créer du nouveau avant de fermer l'ancien. » Dans la droite ligne de la Commission « Overshoot », John Kerry a d'ailleurs déclaré que maintenir la barre des 1,5°C n'était « tout simplement pas possible » sans recourir au captage et au stockage du carbone (CSC), en ajoutant « Ce n'est pas une position américaine, c'est une question scientifique », a-t-il déclaré. « Sans captage du carbone, nous ne pourrions pas atteindre la zéro émission nette. »

Mais le Guardian remarque avec raison que ce tournant a alarmé certains scientifiques et militants du climat, qui craignent que les technologies soient utilisées pour détourner l'attention de la tâche principale consistant à arrêter la combustion des combustibles fossiles, d'autant qu'un nombre record de lobbyistes des combustibles fossiles participaient à cette Cop. En effet, selon une étude récente menée par Pierre Friedlingstein, l'élimination totale actuelle de CO₂ basée sur la technologie, à l'exclusion des moyens naturels tels que la plantation de nouvelles forêts, n'élimine que 0,01 million de tonnes de CO₂, ce qui est plus d'un million de fois inférieur aux émissions actuelles de CO₂ provenant des combustibles fossiles.

horizon 2030, nous aurons toujours 40% d'émissions en trop par rapport à ce qu'il faudrait pour que les jeunes d'aujourd'hui puissent s'adapter facilement ».

Devant cette COP controversée, beaucoup de voix se sont élevées pour contester l'utilité des conférences des parties ; la 29^e COP de Bakou, capitale d'un pays qui vit 2 fois plus des ressources pétrolières que les Émirats, a fait couler beaucoup d'encre, mais a donné bien peu de résultats : Stéphane Aykut a raison de considérer l'Accord de Bakou comme « un accord minimal »¹¹, alors que la conférence devait s'accorder sur les financements. L'accord prévoit que les pays développés mobilisent 300 milliards de dollars par an, au lieu des 1300 espérés d'ici à 2035, (New Collective Quantified Goal (NCQG) pour financer la transition et l'adaptation dans les pays en développement. Les pays pauvres en sont sortis très amers, y compris des BRICS comme l'Inde, et, de plus, la mise en œuvre de l'accord de Dubaï de 2024, prévoyant une transition hors des énergies fossiles, a été reportée.

La COP 30 s'annonçait sous de mauvais auspices : après le retrait des USA de l'Accord de Paris, le Brésil qui présidait depuis le 1^{er} janvier le groupe des Brics, qui compte la Russie, l'Inde et la Chine, l'Afrique du Sud, l'Arabie Saoudite et les Émirats Arabes Unis et, aussi très récemment, de nouveaux pays « partenaires », dont l'Indonésie, également ne jouait pas un rôle décisif. Il était clair que se rapprochait la menace que ces pays forment un bloc homogène, et deviennent une force influente, d'autant que le calcul de la Chine est certainement de remplacer les USA, dont le retrait de l'Accord de Paris était effectif deux mois après cette COP (27 janvier 2026). Nous disions avant cette COP : « Ou la COP sera une des illustrations de plus du basculement du monde vers d'autres forces que celles de l'après-guerre de 1945, et la trajectoire pourra être conservée, ou bien le chemin vers la neutralité carbone sera définitivement compromis, car, en face de la guerre économique et énergétique qu'ont déclarée les États-Unis, le Sud Global ou/et les émergents revendiqueront d'autant plus durement des financements, alors que les États-Unis gèlent leurs dons, et l'Europe endettée ne pourra les suppléer. » l'avenir a malheureusement montré de quel côté a penché la balance .

Ces diverses publications interviennent alors que la très grande majorité des 195 parties à l'accord de Paris a raté l'échéance qui leur avait été fixée par la CCNUCC (Convention cadre des Nations-unies sur les changements climatiques) pour remettre leurs nouveaux plans climat, ou NDC, devant comporter des objectifs révisés à la hausse pour 2035. Au 12 février 2025, une dizaine de pays avaient remis ces documents. Seul celui du Royaume-Uni comporte des objectifs « alignés » sur une trajectoire 1,5 °C. Par ailleurs, cette liste comprend également la NDC des États-Unis, qui quitteront formellement l'accord de Paris le 27 janvier 2026. Face à ces retards, le secrétaire exécutif de la CCNUCC Simon Stiell avait annoncé le 6 février, depuis Brasília, accorder un nouveau délai aux parties : elles peuvent désormais envoyer leurs plans à la convention climat d'ici à septembre 2025, mais le fait que le Brésil, pays hôte, ait annoncé le 18 février 2025 son entrée dans la Charte de coopération entre pays producteurs de pétrole (CoC), liée à l'OPEP, n'augure rien de bien enthousiasmant sur cette COP...De fait, le 19 août, 30 NDC seulement étaient déposées(soit moins d'un cinquième) et le Président brésilien a dû adresser une sixième lettre aux parties pour les mobiliser ¹²

La COP 30 est sûrement la COP qui a le plus déçu depuis l'Accord de Paris, bien qu'elle dût marquer le 10ème anniversaire de celui-ci :

Cette COP était importante, car, venant après celle du Bilan mondial, elle devait marquer la volonté politique des États de respecter l'esprit de l'Accord, soit les engagements de l'atténuation, selon l'article 14 ; elle se présentait comme un exercice périlleux, à cause en particulier des tensions mondiales, des conflits, et du retrait des États Unis de l'Accord de Paris Le texte final (*the Belém Package, proving that multilateralism can*

¹¹ https://www.lemonde.fr/planete/article/2024/11/25/les-cop-font-partie-des-barrages-contre-la-tempete-populiste-qui-deferle-sur-la-planete_6412801_3244.html

¹² <https://cop30.br/en/brazilian-presidency/letters-from-the-presidency/sixth-letter-from-the-presidency>

accelerate climate action that benefits people), approuvé dans un certain désordre, démontre l'essoufflement de cet exercice trantenaire

Certes, il y a eu des avancées, au premier rang desquelles les mesures financières pour l'adaptation qui reconnaît le nécessaire triplement des fonds spécifiquement consacrés à l'adaptation au changement climatique d'ici à 2035, mais en se contentant d'appeler les États à « faire des efforts » dans cette direction. **Le dossier des pertes et dommages** a bien avancé : le 7^e Conseil du FRLD a décidé le lancement d'une première phase pilote de 250 millions de dollars, et l'appel à projets a été lancé à Belém, avec une opération pilote, dénommée « *Barbados implementation modalities* » (BIM), qui a pour objectif de tester de premières réponses, certes simplifiées et d'ampleur modeste (5 à 20 millions), pour des solutions à des besoins des pays vulnérables, mal traités par la communauté internationale.

Pour la première fois, un mécanisme de transition juste a été créé, qui a pour objectif de renforcer la coopération internationale, l'assistance technique, le renforcement des capacités (en particulier la reconnaissance des droits – le droit du travail, mais aussi à la santé, l'éducation, la sécurité sociale – de toutes les personnes et pays qui doivent être soutenus dans la transition) et le partage des connaissances à mesure que les pays s'orientent vers une économie mondiale à faible intensité de carbone. Les ONG y ont beaucoup travaillé, et se sont félicités que le mécanisme sur la transition juste ait reçu le mandat de proposer des évolutions du système économique destinées au financement équitable de la transition.

Des fonds pour les forêts primaires, même si la feuille de route prônée par la présidence brésilienne n'a pas été actée dans le « paquet » de Belém : 9,5 milliards de dollars américains ont été promis, certes loin de l'espérance brésilienne de promesses de financement, mais substantiels, et de bon augure pour la suite, mais volontaires...

A été aussi approuvé le recours aux **crédits carbone**, ce qui soulage l'Union européenne, qui a privilégié les crédits carbone (entre États) pour atteindre l'objectif de réduction de 90 % des émissions de gaz à effet de serre de l'UE d'ici à 2040 par rapport à 1990. Certes, les ONG sont toujours réticentes, mais la confiance semble revenir chez les acteurs internationaux, avec des méthodologies nouvelles validées dans le cadre de l'article 6.4 de l'Accord de Paris, qui établit un mécanisme d'échange de réductions d'émissions de gaz à effet de serre entre les pays, et dans certains cas les entreprises.

Citons d'autres avancées, dont **Un Belém Health Action Plan**, initiative mondiale pour adapter le secteur de la santé au changement climatique et la **déclaration sur l'intégrité de l'information relative au changement climatique**, qui a été signée par treize pays parmi lesquels la France, la Finlande, l'Espagne, le Brésil, le Canada et le Chili, visant à établir des engagements communs et de haut niveau pour combattre « activement » la désinformation et « promouvoir une information fiable, fondée sur la science, sur les enjeux climatiques essentiels ».

Mais le « paquet de Belém » ne comporte pas le dynamisme indispensable pour rendre crédibles les NDC 3.0 (2025–2030), cruciales, pour parvenir à une réduction de 43 % d'ici à 2030 et 60 % d'ici à 2035 afin que le monde ait une chance de maintenir le réchauffement de la planète à moins de 2 degrés : La décision finale pêche par ses approximations, et relève plus de vœux que de vraies décisions : **l'atténuation n'est pas au rendez-vous**, d'abord parce que, encore une fois le tiers des parties à la Convention n'a pas envoyé de NDC, dont l'Inde, 3^e émetteur mondial de GES, l'Argentine, et que les États-Unis ne tiendront pas les engagements pris par l'administration Biden. L'Arabie saoudite n'enverra sa copie qu'à la fin du mois de décembre ; Au total, 69 pays en janvier 2026 n'avaient pas respecté leurs engagements pris, soit près d'un tiers.

De plus, la renonciation au carbone est encore esquivée, **car n'a pas été repris le paragraphe 28 du bilan mondial de l'Accord de Paris adopté à Dubaï, mentionnant la transition hors de ces énergies** ; à Dubaï (COP 28), les nations avaient mentionné qu'il était nécessaire de s'affranchir des combustibles fossiles, sans en faire une trajectoire véritable. Le Brésil s'était donné le défi de rallier les États à une feuille de route pour

l'élimination progressive des combustibles fossiles ; 80 pays y ont adhéré, avec le fort soutien de l'Union Européenne, et aussi de grands exportateurs de combustibles fossiles tels que la Norvège et l'Australie. Mais finalement, toute mention d'une feuille de route pour les combustibles fossiles a été supprimée du texte des conclusions finales, suite à la forte opposition de pays tels que la Russie, l'Arabie saoudite, le Nigéria et l'Inde, ainsi que de nombreuses économies émergentes. Seuls a été sauvegardée une expression alambiquée, dans le paragraphe 41, une simple référence faite à la décision de 2023, celle du premier bilan mondial de l'Accord de Paris, nommé « Consensus de Dubaï ».

La décision finale veut compenser cette absence par la création d'un « accélérateur mondial de la mise en œuvre » (« *Global Implementation Accelerator* »), mais il s'agit d'un engagement « volontaire et fondé sur la coopération », dont les présidences des COP 30 (Brésil) et COP 31 (Australie) auront la charge, avec un rapport l'an prochain, à Antalya. Pour réduire leur déficit d'ambition, le projet de décision appelle à la création d'une « mission de Belém vers 1,5 °C » dans le but d'accélérer l'action et la mise en œuvre, avec là aussi un rapport qui sera également remis l'an prochain à la COP 31. Mais il n'y a aucun appel aux 70 parties n'ayant pas encore remis leur NDC, tels que l'Inde, l'Argentine ou l'Arabie saoudite, à le faire.

La déclaration finale ne mentionne aucunement les raisons de la déforestation, ni la nécessaire transition des systèmes alimentaires, représentant environ un tiers des émissions mondiales de gaz à effet de serre, et l'agriculture industrielle demeure l'un des principaux facteurs de destruction des forêts.

Ce sera à corriger lors de la COP31.

Enfin, **la victoire de la Chine sur l'inscription des négociations commerciales dans la décision finale va peser lourd**, sa stratégie étant d'obtenir un accès plus large au marché pour ses technologies vertes, en contestant la nouvelle taxe carbone aux frontières imposée par l'Europe sur les importations à forte intensité de carbone comme l'acier et les engrais. Le Brésil a annoncé le 15 novembre dernier le lancement d'un « Forum intégré sur le climat et le commerce », dont le contenu et l'organisation sont peu clairs, et dont l'Europe devra se méfier à la COP 31, la Turquie étant très proche de la Chine sur ce dossier. Cela ouvre la porte aussi à la contestation par les émergents du CBAM de l'Union européenne.

Le retrait des États-Unis est, contrairement à ce qui est souvent dit, au prétexte que des acteurs de la société civile américaine restent présents, un handicap majeur. D'abord parce que les pays développés, et particulièrement européens, ont perdu leur allié principal, première puissance mondiale, qui a pu souvent manquer de fiabilité, mais qui représentait à la fois une force géopolitique, et financière ; ensuite parce que, si aucun autre pays n'a suivi leur retrait, les grands pays émergents, qui doivent devenir des bailleurs de fonds, se sentent exonérés de cette obligation, ou la déclinent selon leurs intérêts propres ; parce que leurs décisions provocantes sur les fossiles (en particulier leur décision pendant la COP 30 d'autoriser le forage de pétrole et de gaz sur des millions de kilomètres carrés dans les eaux côtières américaines, avec l'octroi de 34 concessions) en fait de facto des alliés de ceux qui bloquent le dossier des fossiles. Enfin **parce que l'état du monde depuis 2015 a considérablement changé, alors que les termes mêmes de l'Accord de Paris font partie d'une époque qui s'éloigne** : nous savons que le fameux 1,5 degrés n'est plus à notre portée, en tout cas dans les 20 ou 30 prochaines années, mais nous le maintenons dans les objectifs ; nous ne cherchons pas à recontextualiser (bien sûr sans le supprimer) le Principe 7 de la déclaration de Rio qui est la colonne vertébrale de tous les accords environnementaux, au-delà du climat : « les responsabilités communes mais différenciées ». En 1992, et jusqu'en 2015 (et encore), le sens était clair : tous les pays sont responsables, ensemble, mais les pays historiquement développés ont des responsabilités plus grandes ; or, comment les pays qui ne prennent pas d'engagements mesurables, soit, encore une fois, le tiers des parties à la Convention qui n'ont pas envoyé de NDC, dont l'Inde, 3e émetteur mondial de GES, déclinent-ils aujourd'hui ces « responsabilités communes » ? Et comment réévaluer le mot « différenciées », quand la Chine, l'Inde et le Brésil sont classés dans les 10 premiers PIB mondiaux mais considèrent toujours que ce mot s'adresse à l'Europe principalement ? et quand le premier, les USA, s'est exonéré de toutes responsabilités ? Tant qu'un aggiornamento ne sera pas fait sur cette question, on aura des COPS qui seront des affrontements géopolitiques, plutôt que des enceintes de progrès climatiques.

On le voit, le multilatéralisme est très fragilisé : l'affirmation sans tabou du droit du plus fort, sous l'habillage du mot plus supportable de « puissance », est totalement contraire à la Charte des Nations Unies et particulièrement à son article 1.2 : « Développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, et prendre toutes autres mesures propres à consolider la paix du monde ». On a beaucoup entendu dans cette COP des dirigeants se féliciter de ce que le « multilatéralisme avait montré sa force » ... nous ne dirions pas cela, mais encore une fois qu'il « tient » encore, plus par la peur d'envenimer davantage une situation internationale très dangereuse, que par l'adhésion à ses principes. Et est en sursis.

On ne peut que constater sans même parler des États-Unis, l'évolution de pays ou de groupes de pays : la Chine décline le multilatéralisme au gré à la fois de sa politique d'aide « Sud-Sud », et de ses objectifs d'importation de ses produits verts ; les États pétroliers bataillent pour garder leurs dividendes le plus longtemps possible ; les pays qui souffrent déjà de changement climatique privilégient les financements des pertes et dommages, et de l'adaptation à ceux de l'atténuation, considérant (non sans raison) que le dépassement au-dessus des 1,5 degrés les condamne de toute façon. Reste l'Europe, encore à la pointe des efforts d'atténuation, mais peinant sur son niveau d'aide internationale, mais qui est encore la meilleure élève, et aussi la plus accusée, au nom du 19^{ème} siècle... Là aussi, un discours politique devra être reconstruit.

Nous avons pu qualifier cette COP, en empruntant l'expression au géographe Amaël Cattaruzza¹³, de « **première COP de la « Géopocène », contraction de géopolitique et d'anthropocène**. L'auteur veut dire que cette « COP de la mise en œuvre », selon le souhait des brésiliens, a essayé de faire la part belle à l'analyse territoriale, car « dans un contexte où l'action de l'homme modifie les équilibres biologiques planétaires, et où les temporalités humaines et géologiques se percutent, les études de cas territorialisées rendent possible une observation très concrète et très fine des acteurs en jeu à différentes échelles et sur différentes temporalités et de leurs interactions multiples avec le milieu dans lequel ils évoluent. »

Et l'auteur évoque la question des méga-feux, phénomène local et géopolitique, l'accès à des ressources décarbonées et durables, qui entraîne des relocalisations, mais aussi des recherches de nouveaux minerais stratégiques, comme le lithium, et enfin, les conflits armés, au cœur de la géopolitique mais ébranlés par le contexte de l'anthropocène.

Car, à la lisière d'un milieu si particulier de la forêt amazonienne, dont la protection était l'objectif principal du pays hôte de la COP 30, tous les combats actuels du monde s'étaient donné rendez-vous, si bien que, de climatique, les COPs deviennent non seulement énergétiques, mais aussi des enceintes géopolitiques.

C'est pourquoi nous restons persuadés que les COP sont indispensables, car elles cristallisent à la fois la parution de rapports scientifiques, des avancées, même modestes, dans les négociations, des mobilisations financières. Ajoutons que les COP sont prévues dans la Convention sur les changements climatiques de 1992 et donc qu'il est juridiquement impossible de les supprimer. Et, dans le contexte géopolitique actuel, il est indispensable de maintenir cette enceinte, laquelle devrait plus se focaliser sur l'adaptation, justement pour esquisser un nouveau modèle. De plus, à Belem par exemple, les sociétés civiles étaient très actives : nous ne saurions mieux dire que Stefan Aykut, co-auteur avec Amy Dahan du remarquable livre « Gouverner le climat », délivré dans un post sur LinkedIn le 14 novembre : « Comme c'est agréable d'être à une COP où la société civile et les mouvements sociaux peuvent s'exprimer ! Après une série de conférences dans des régimes autoritaires, la COP30 a été délibérément conçue par la Présidence brésilienne comme un espace avec une large présence de la société civile et une forte représentation autochtone. Cette mobilisation devrait s'accentuer jusqu'à la COP31 puisque l'ONU va organiser une consultation mondiale, avec des conférences citoyennes régionales. L'assemblée citoyenne mondiale pour le climat, une initiative lancée officiellement à la COP30 le 20 novembre s'inspire de la

¹³ <https://aoc.media/analyse/2025/10/02/geopocene-repenser-la-geopolitique-a-lheure-de-lanthropocene>

Convention citoyenne française pour le climat ; le projet, qui a levé 3 millions d'euros, a été lancé fin 2024 par Iswe, une association internationale visant à intégrer les populations aux systèmes de gouvernance.

Si nous avons tant insisté sur les COPS, c'est en particulier parce que la dernière avait été qualifiée par l'ONU et par le Brésil de « COP de la mise en œuvre », autre nom de l'action ; mais force est de constater des contradictions flagrantes : jamais les faits n'ont autant confirmé les avertissements des scientifiques, jamais la réalité du danger pour la planète et ses habitants n'a été aussi vive, mais les actions restent timides, et résistent devant les obstacles dressés pour profiter jusqu'à la dernière goutte de l'ancien modèle de production.

Malgré ces paradoxes, le ciment le plus important pour édifier de nouveaux modèles économiques ou sociétaux semble, pour tous les acteurs de la société civile organisée, associations, scientifiques, entreprises, établissements financiers, chefs des armées (y compris le Pentagone), et pour l'ONU le slogan : **« le temps de l'action est arrivé ».** **Ceux qui combattent la nécessité de l'action le font pour conserver des intérêts économiques immédiats, pour maximiser des profits avant des tournants qu'ils savent inéluctables, pour nourrir des idéologies de domination fondées sur l'exploitation maximale des ressources ; ceux qui hésitent, c'est le peuple, ballotté entre la constatation des changements environnementaux, l'angoisse qu'il génèrent, la difficulté d'agir à l'échelle individuelle, les injonctions contradictoires, et finalement le fatalisme sceptique.**

Il faudrait évidemment distinguer entre les sociétés civiles, celles qui sont organisées, celles qui sont militantes et celles qui s'expriment au gré de l'actualité.

En Europe, le Réseau Action Climat et ses ONG membres, peu indulgentes en matière d'appréciation de l'action des gouvernements, ont considéré que le Pacte vert européen (Green Deal) avait permis des avancées climatiques sans précédents et avait été un moteur de l'action environnementale des États membres. Ils rappelaient que la feuille de route de la mandature 2019-2024 devait permettre à l'Europe de devenir le « premier continent à atteindre la neutralité climatique au plus tard en 2050 : réduction de la dépendance aux énergies fossiles, baisse de 55 % des émissions nettes de gaz à effet de serre d'ici 2030 par rapport à 1990, fin de vente des voitures neuves à moteur thermique pour 2035, au moins 42,5% d'énergies renouvelables dans le mix énergétique européen pour 2030... Mais l'ONG rappelait aussi les batailles très rudes autour de cette action, comme la bataille autour du règlement sur la restauration de la nature par exemple, ou celui sur les pesticides en novembre 2023, finalement rejeté. L'ONG appelait donc à la prudence pour la nouvelle législature, en soulignant le contexte d'urgence écologique croissante, les crises socio-économiques fortes et de montée d'un discours antiécologique.

Elle avait raison, et on le voit maintenant dans les batailles contre des directives pourtant votées, voire transcrites.

Autrement dit, l'urgence de l'action, reconnue dans la majorité des pays, des organismes internationaux, et des citoyens donne lieu à des innovations institutionnelles fortes, des financements conséquents, des recherches de solutions multiples, mais pas de « nouveau modèle » international, tant s'en faut, ni politique, ni d'accélération véritable. L'action est à la fois enclenchée, et mise à mal.

Pourtant, le monde change, mais trop lentement

Le temps de l'action serait donc venu....

La conjonction des engagements internationaux, européens, les lois Climat avec la PPE, les victoires judiciaires des ONG comme « Notre Affaire à tous », en plus de la crise énergétique provoquée par la guerre en Ukraine et mettant la sobriété à l'ordre du jour avaient donné un vrai élan aux politiques climatiques.

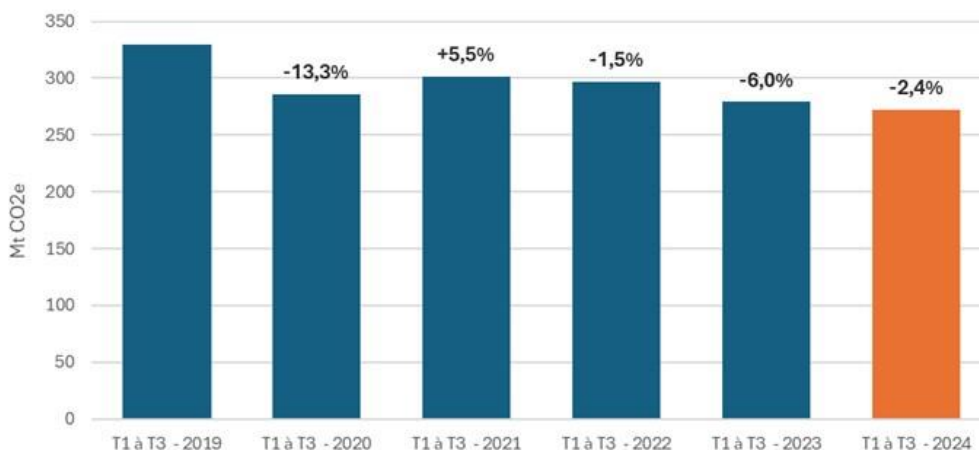
Après un démarrage très lent de l'après Accord de Paris, on constate une accélération des politiques de baisse des émissions, si bien qu'un rapport de l'Agence internationale de l'Énergie publié en 2023 estimait que le pic mondial des émissions de CO₂ devrait être atteint en 2025, notamment en raison de la guerre en Ukraine qui a provoqué une accélération des investissements dans les énergies renouvelables.

Des baisses d'émissions réelles, mais non conformes à la planification énergétique arbitrée

Une évidence : quoiqu'en nette amélioration, l'action reste toujours largement insuffisante. Le Bilan mondial qu'a livré la COP28 fait un constat alarmant : la baisse des GES mondiaux est évaluée à 2% entre 2019 et 2030, alors que les experts attendaient une contraction de 43% des émissions. Cette cible de réduction des émissions a été définie par le GIEC et constituait le seuil au-dessus duquel nous conservions 50% de chance de contenir la hausse de la température mondiale à 1,5 C. Autrement dit, les objectifs des pays ne sont pas alignés sur des trajectoires modélisées permettant de contenir la hausse de la température mondiale à +2 C ou 1,5 C d'ici à la fin du siècle. Néanmoins les prévisions des hausses de températures mondiales pour la fin du siècle sont en net recul. En 2010, cette augmentation était évaluée entre 3,7 °C et 4,8 °C. En 2015, elle se situait entre 3,0 C et 3,2 C. Aujourd'hui, elle se situe autour de 2,6 C, voire 2,4 C, sauf emballement des phénomènes climatiques, ce qui, on l'a vu plus haut, n'est pas exclu. Par ailleurs, les émissions mondiales de gaz à effet de serre devraient être de 8,8% supérieures en 2030 par rapport à 2010, alors que l'écart était estimé à +14%. Depuis 2021, la coopération internationale et les échanges nationaux, et surtout ceux de la société civile, se multiplient : la diffusion de bonnes pratiques entre les pays, la participation accrue des parties prenantes à l'élaboration des contributions, la conception de systèmes de planification et de reporting transparents, la mise en place de dispositifs scientifiques et quantitatifs pour l'analyse et l'évaluation des avancées... Pour sauvegarder le « 2° », le pic des émissions mondiales de gaz à effet de serre devait « être atteint au cours de cette décennie ». Pour rappel, selon le dernier rapport d'évaluation du GIEC, ce pic est à atteindre « au plus tard avant 2025 » si le monde entend contenir la hausse de la température mondiale à 1,5°C. On n'y sera pas. D'autant que le prochain Bilan mondial aura lieu en 2028, et sera forcément impacté par l'explosion des fossiles à laquelle s'adonne Trump, qui abordera la dernière année de son mandat

Pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris (-43% d'émissions de GES en 2030 par rapport à 2019, -60% en 2035, zéro émission nette en 2050), il reste donc beaucoup à faire, sur tous les fronts, en associant toutes les parties prenantes, y compris la société civile, le secteur privé ou les institutions financières : augmentation des énergies renouvelables, électrification, stockage de l'énergie, efficacité énergétique, amélioration des pratiques agricoles, arrêt de la déforestation... Les dernières nouvelles ne sont pas très bonnes en France et en Europe.

En France ...



Comparaison des émissions de GES en Mt CO₂e (hors puits de carbone) des trois premiers trimestres de chaque année et évolution interannuelle

Le SGPE a souligné que le rythme de baisse des émissions (2,4%) est « inférieur aux objectifs du plan » publié en septembre 2023 et, « à moins d'une baisse significative au quatrième trimestre, le rythme annuel de 2024 sera inférieur à celui prévu dans le plan (4%) ». Seul « le secteur de l'énergie respecte les objectifs du plan », les autres « sont en retard », est-il précisé. Dans les transports, premier secteur émetteur, les ventes de carburant routier sont « légèrement en hausse, illustrant [le] retard dans l'électrification des véhicules ». Le pays « devrait » cependant « respecter le budget » annuel de la SNBC 3 (363 Mt CO₂).

Selon les chiffres de RTE, la France est revenue, pour le nucléaire, près de ses niveaux d'avant COVID en 2024 grâce au « redressement rapide » du parc (après la fermeture pour maintenance d'une partie de ses centrales en 2022). Associé à la production « record » d'électricité d'origine renouvelable, cela permet de franchir pour la première fois le seuil de 95% de production d'électricité bas-carbone (peu ou pas d'émissions à l'usage, conditions de production et gestion des déchets mises à part). Le nucléaire reste la première source de production électrique, avec 67,41%. Mais la part de l'électricité produite par les énergies renouvelables (éolien, solaire, barrages et biomasse) augmente à un niveau inédit, à 27,6%. Ce bond a notamment été permis par une production hydraulique « exceptionnelle » l'année dernière, au plus haut depuis 2013, avec des records de pluviométrie.

Mais ce seuil d'énergies renouvelables reste bien inférieur à ceux atteints par l'Allemagne et le Royaume-Uni, et la France demeure en retard sur les objectifs européens, qui fixe à 42,5% les énergies renouvelables d'ici à 2030. La France exporte de l'électricité : on aimerait que l'excédent vienne de la sobriété des Français, mais il vient aussi de ce que notre pays n'a pas assez électrifié ses usages.

Selon les chiffres du Citepa pour 2025, l'organisme indépendant en charge de la réalisation des bilans annuels d'émissions de gaz à effet de serre, ces émissions n'ont baissé que de 1,6 % l'an passé par rapport à 2024, soit une diminution de 5,8 mégatonnes équivalent CO₂ (MtCO₂), alors que la France suivait ces dernières années une trajectoire satisfaisante : -3,9 % en 2022 et -6,8 % en 2023. « Cette baisse est très en deçà du rythme nécessaire pour atteindre les objectifs 2030 », écrit le Citepa. Selon la Ministre, la stratégie nationale bas-carbone, publiée en décembre 2025 suppose une baisse de l'ordre de 5 % en moyenne entre 2024 et 2030. Ce qui pourrait être atteignable encore avec une forte volonté politique, qui, malheureusement, ne sont pas évidents dans les arbitrages budgétaires pour 2026

Si la France produit 95% d'électricité décarbonée, sa consommation d'énergie, elle, est toujours très dépendante des énergies fossiles. Transports, usines, bâtiments... « Notre économie dépend encore à 60% des énergies fossiles », rappelle Thomas Veyrenc. Des énergies fossiles importées qui, en dehors de leur impact massif sur le climat et les émissions de gaz à effet de serre de la France, renforcent notre dépendance aux pays producteurs de gaz et de pétrole. Ainsi, selon les données du ministère de la Transition écologique, « en 2022, la consommation française d'énergie finale a reposé à près de 39% sur le pétrole et 18% sur le gaz naturel (hors électricité), contre 27% sur l'électricité »¹⁴. Les transports sont le premier poste de consommation, devant les bâtiments (chauffage, résidentiel et tertiaire), l'industrie puis l'agriculture. Dans ses scénarios, RTE parie sur une électrification massive des usages, qui suppose une transformation des usages et des politiques publiques de soutien à la transition : développement d'un parc automobile propre, décarbonation de l'industrie, rénovation énergétique.

Quant à l'Europe, le dernier rapport de l'Agence internationale de l'énergie indique qu'elle n'est pas sur la bonne trajectoire pour atteindre ses objectifs environnementaux et climatiques d'ici 2030. Sur les 28 indicateurs clés évalués, la majorité d'entre eux sont jugés « probablement » ou « totalement » hors trajectoire, comme ceux qui concernent la réduction de la consommation, le recyclage des matières des produits. Certes, de 1990 à 2020, l'UE avait **réduit de 32 % ses émissions** de GES, bien au-delà de son objectif de -20. Mais l'AEE anticipe un retard de l'UE pour 2030, évaluée au rythme actuel à 43 % à cette date par rapport à celles de 1990. Soit plus de 10% en-deçà de **l'objectif contraignant de 55 %** fixé par l'Union européenne.

¹⁴ Voir <https://podcasts.lemonde.fr/chaaleur-humaine/202501010600-dix-idees-pour-2025-rendre-visibles-les-energies-fossiles-11>

Les actions sont aussi présentes dans beaucoup d'autres domaines dans le monde *Green Deal, Inflation Reduction Act*, Sommets Climat, coalitions anti-charbon, signature d'un traité sur la Haute Mer, réussite de la COP biodiversité en 2023, réforme des financements dédiés à la transition écologique, autant de signes de l'action dans le monde... jusqu'à peu.

Pour la France, on peut citer l'installation de la planification écologique au niveau du Premier Ministre (une première), la loi Climat Résilience, l'arrêt des centrales charbon, le grand plan de formation aux enjeux écologiques, et de multiples plans territoriaux, le 3^e Plan d'adaptation au changement climatique, ainsi que de nombreuses initiatives de toutes parts. Ces initiatives ne peuvent toutes être citées, elles sont innombrables, modestes, militantes, pugnaces, elles font moins de bruit que les annonces, souvent peu suivies d'effet, les déclarations anti-environnementales, qui font la Une des médias, les catastrophes, mais elles tissent sur notre territoire des alliances dynamiques entre acteurs.

Quant aux politiques locales, toujours portées par des collectivités pionnières, elles se sont généralisées, et irriguent les régions, départements et communes, avec deux difficultés majeures : elles sont organisées selon des schémas trop nombreux, elles dépendent beaucoup de l'engagement personnel des élus, et de leur talent pédagogique à transmettre leur sens aux populations ; elles sont trop tardives, et s'entrechoquent avec la réalité des effets des changements environnementaux, soit les inondations, les incendies, les difficultés agricoles, la dégradation des sols, et des bâtiments, le coût de la révolution des transports décarbonés, et la dette publique. Nous y reviendrons.

S'il y a un vrai consensus sur le « temps de l'action », des écueils importants demeurent donc, principalement :

Des tensions catégorielles fortes sur les actions initiées : en absence d'un vrai modèle consensuel de transition, que ce soit un modèle économique ou de nouveaux modèles d'affaires, les difficultés tiennent aux tensions sur les actions (absence de priorisation, contradictions budgétaires et fiscales, textes multiples et touffus, absence de vision sociétale, objectifs d'équité entre citoyens, absence de perspectives pour les « perdants » de la transition, etc.).

Un recul considérable depuis deux ans, dû à plusieurs facteurs combinés : la restriction de crédits publics, à cause de la dette, la priorité donnée tantôt au souverainisme, tantôt au maintien d'une relation acceptable avec les Etats-Unis qui exigent une baisse des normes, la banalisation du climatoscepticisme provoqué par la contamination américaine, l'attaque des lobbys profitant de l'instabilité politique, et, bien sûr la guerre sans merci que livre le RN à l'écologie soi-disant punitive.

On peut résumer cette situation par l'expression « Toujours moins ou souvent trop ». « Toujours moins », c'est la frange de la population qui considère que tout ce qui est décidé est insuffisant. Pour dernier exemple, les réactions de certains à la planification écologique. Mais aussitôt que des mesures fortes sont annoncées, le « souvent trop » se fait entendre ; les exemples en France sont nombreux : de « l'écologie, ça commence à bien faire », de Nicolas Sarkozy après les deux Grenelle de l'environnement, les reculs de François Hollande en fin de mandat en particulier sur l'écotaxe, le rejet de certaines mesures du Green Deal, on l'a vu, les renoncements du Président Macron sur les néonicotinoïdes ou le glyphosate, la récente Loi Duplomb, l'éventuelle menace d'une seconde Loi Duplomb, ou la pression d'une partie du patronat pour porter les obligations du reporting extra financier à seulement 20% des entreprises dans les deux ans à venir.

Des défauts d'implication démocratique traversent toute la société : faute d'être bien expliquée, et intégrée, l'action écologique peut susciter l'adhésion, le militantisme, y compris radical, ou le refus, lui aussi radical. Nul ne l'a mieux analysé que le philosophe Philippe Eon¹⁵ : « le défi de toute politique écologique est d'avoir à traiter localement des enjeux qui, comme le changement climatique ou l'érosion de la biodiversité, sont d'ordre planétaire. Comment garantir que ce qui est fait ici et maintenant contribue effectivement à l'avenir de la planète ? Comment promettre en retour que la politique écologique entraîne de réels bénéfices pour

¹⁵ <https://aoc.media/opinion/2024/04/29/une-ecologie-a-la-francaise/>

ceux qui vivent ici et maintenant ? La fin du mois n'occulte-t-elle pas inévitablement la fin du monde ? ». Il explique très bien que « celui qui pense global est censé comprendre que ses actions locales ne comptent pas pour rien dans 'le système où tout est lié'. Celui qui se veut citoyen du monde ou écocitoyen projette la politique au-delà des limites qui la définissent d'habitude institutionnellement ou socialement.

Mais ces manières d'articuler le local et le global ne font que déplacer ou reformuler le problème : dans le premier cas, on substitue au rapport entre global et local le rapport entre pensée et action, qui n'est pas beaucoup plus assuré ; dans le deuxième cas, l'action ici et maintenant ne se transcende pas ailleurs que dans la conscience morale ou militante de l'individu. Il a souvent paru plus sûr de ramener les motivations écologiques à l'échelle des individus. D'où le discours sur les enfants et les petits-enfants à qui on veut éviter d'hériter d'un monde en piteux état. Les animateurs locaux de la politique écologique, lors des innombrables sessions participatives, ont également misé sur le topo du « futur désirable », c'est-à-dire désirable pour quiconque se met à l'envisager. Et puis la référence au colibri a rassuré ceux qui n'imaginaient pas pouvoir faire autre chose que des petits gestes pour la planète. Ces stratégies rhétoriques présupposent que les individus finiront par accepter d'agir eux-mêmes. Mais que faire quand ils ne le veulent même pas ? Il faut alors espérer, c'est le minimum, qu'ils ne refuseront pas la politique écologique que d'autres mènent au nom des enjeux planétaires. On atteint ici la limite de l'échelle locale. La recherche de motivations positives, qui devraient conduire à agir, fait place au souci minimal de ne pas susciter les réactions négatives. La politique écologique locale ne peut même plus annoncer du désirable. La nouvelle articulation, entre enjeux planétaires et politique écologique, s'appelle aujourd'hui l'acceptabilité sociale. »

On essaiera de proposer de surmonter ce dilemme, et il nous paraît d'ores et déjà qu'une des solutions est de **ne pas privilégier les solutions éparses, et d'en construire des modèles, non pas acceptables, mais mobilisateurs.**

Pour ce faire, il nous apparaît déjà que les voltefaces qu'on a décrites tant au niveau national qu'international sont nuisibles à l'instauration de modèles nouveaux, dans un contexte où l'accélération du réchauffement et des dégradations de la biosphère exigent un opiniâtre continuum dans l'action : on verra que cela s'appelle en partie la planification écologique.

L'inaction persiste

Dès le début de ce siècle, Nicholas Stern livrait deux rapports majeurs : le premier, en 2006, affirmait que, sans action forte et rapide, le développement économique de l'humanité engendrerait des risques de perturbations majeures dans ce siècle et dans le siècle suivant, d'une ampleur comparable à celles qui ont été associées aux grandes guerres et à la dépression économique de la première moitié du XX^{ème} siècle. Autrement dit, ramenés à une annuité constante, les dommages climatiques pourraient représenter de 5 à 20% du Produit mondial brut (PMB) annuel dès aujourd'hui et pour l'éternité. Puis, en 2014, avant la COP21, dans le cadre de la Commission mondiale sur l'économie et le climat co-présidée par l'économiste britannique était publié le rapport *Better Growth, Better Climate. The New Climate Economy Report* (NCER) qui étudiait la possibilité d'agir pour préserver le climat tout en maintenant les perspectives de croissance économique.

Les auteurs du NCER reconnaissaient l'urgence d'agir énergiquement et urgemment, et défendaient défendait l'idée qu'une action contre le changement climatique peut s'accompagner d'une forte croissance (et réciproquement), y compris pour les pays riches, et donc que l'inaction climatique était mauvaise pour l'économie.

Les risques de l'inaction sont aujourd'hui bien intégrés dans les calculs économiques des entreprises ; ainsi, le Boston Consulting Group, en partenariat avec le *World Economic Forum*, a publié fin 2024 une étude qui montre que :

- Entre 5% et 25% des bénéfices des entreprises d'ici 2050 sont menacés par les risques matériels du changement climatique ;
- Sans actions décisives, le PIB mondial pourrait perdre jusqu'à 22% de sa valeur d'ici 2100, comparé à un scénario où des mesures efficaces seraient mises en place pour contrer le changement climatique ;
- Les entreprises les moins préparées à l'évolution des politiques climatiques pourraient être fortement pénalisées. À titre d'exemple, une tarification effective du carbone pourrait à elle seule entraîner des coûts supplémentaires allant jusqu'à 50% de l'excédent brut d'exploitation (EBITDA) dès 2030 pour les forts émetteurs.

L'étude montre que l'inaction climatique expose les économies et les entreprises à des risques majeurs.

Pour rester sous la trajectoire des 2°C, environ 2% du PIB mondial cumulé devrait être investi dans des mesures d'atténuation, et 1% dans les mesures d'adaptation afin d'éviter des pertes de 10 à 15% du PIB mondial d'ici à la fin du siècle.

Dans ce contexte, l'inaction des entreprises pourrait les exposer à des impacts majeurs pour leurs profits, leurs opérations et leur viabilité à long terme. Sans investissement d'adaptation et en fonction de leur secteur et zone géographique, elles pourraient perdre entre 5% et 25% de leur EBITDA d'ici 2050. Ces impacts économiques auront des effets en cascade sur les emplois, les chaînes d'approvisionnement et *in fine*, les individus.

Ce concept du coût de l'inaction a fait florès, d'autant que les économistes se sont emparés des recherches sur le coût environnemental : les perturbations ou altérations infligées à l'écosystème, couramment désignées sous le terme de dommages environnementaux, englobent toutes les actions qui entraînent une détérioration, une dégradation ou une altération durable de la qualité et du fonctionnement de l'environnement, ainsi que des écosystèmes. Selon l'ONU, les pertes économiques liées à la crise écologique ont considérablement augmenté au fil des années, passant d'une moyenne de 49 millions de dollars par jour dans les années 1970 à 383 millions de dollars par jour entre 2010 et 2019. Sur la même période, les tempêtes, générant des dégâts matériels évalués à 521 milliards de dollars, se distinguent comme la principale source de préjudices et engendrent les pertes économiques les plus significatives à l'échelle mondiale, d'après les données de l'OMM (Organisation Météorologique Mondiale). Dans leur ensemble, toujours entre 2010 et 2019, les dommages matériels imputables aux catastrophes naturelles s'élèveraient à 3 640 milliards de dollars. Cette manière de considérer les dangers de l'inaction a été illustrée par le GIEC en retournant le raisonnement de manière positive : le coût de l'action est infiniment moins élevé que le coût de l'inaction, comme le montre ce schéma produit par Novethic.

Rapport du Giec : une action climatique ambitieuse aurait un très faible impact sur le PIB mondial

Le troisième volet du sixième rapport d'évaluation du Giec, le groupe intergouvernemental d'experts sur le climat, publié le 4 avril, porte sur les solutions pour limiter le changement climatique à 1,5°C voire 2°C, c'est ce qu'on appelle l'atténuation. Une chapitre est notamment consacré au coût de cette atténuation, et il apparaît que celui-ci, sans prendre en compte les co-bénéfices engendrés, aurait un impact très limité sur le PIB mondial. Plusieurs études démontrent depuis des années que le coût de l'inaction climatique serait ainsi bien plus élevé que celui de l'action climatique.

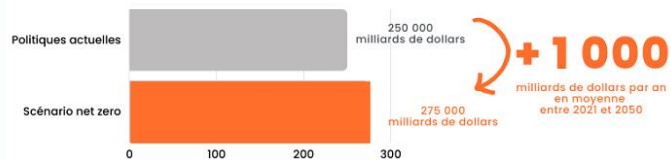
Impact d'une action mondiale visant à rester sous la barre des 2°C

0,04%-0,09 %

point de PIB en moyenne par an, sur la période 2020-2050



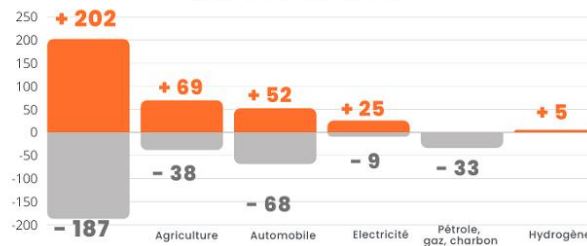
Coût d'un scénario de neutralité climatique d'ici 2050



Investissements mondiaux en 2021 dans la transition énergétique



Impacts sur les emplois d'un scénario de neutralité climatique d'ici 2050, en millions



4 solutions à moins de 100 dollars la tonne de CO2 permettent de diviser par deux les émissions d'ici 2030 :

- éolien et solaire
- efficacité énergétique
- réduction de la conversion des écosystèmes naturels
- réduction des émissions de méthane

Les subventions publiques néfastes à l'environnement

1 800

milliards de dollars / an

dont 640 milliards de dollars aux énergies fossiles



RÉALISATION : CONCEPCION ALVAREZ
SOURCES : GIEC, MCKINSEY, BLOOMBERG NEF, B-TEAM, SWISS RE

novethic

De plus, l'inaction climatique est aujourd'hui sanctionnée par les tribunaux : un exemple marquant est le retentissant procès « Notre affaire à tous », dans lequel plusieurs ONG de défense de l'environnement telles qu'Oxfam France, la Fondation pour la nature et l'homme, Notre affaire à tous ou Greenpeace France ont

attaqué l'État en justice pour inaction climatique. Deux millions de personnes signent alors leur pétition. Un jugement leur a donné raison en octobre 2021, estimant que le plafond d'émissions de gaz à effet de serre avait été dépassé de 62 millions de tonnes équivalent dioxyde de carbone, entre 2015 et 2018. D'autres pays avaient déjà été condamnés, en particulier les Pays Bas, avec la célèbre affaire Urgenda : l'ONG Urgenda, soutenue par 900 citoyens néerlandais, s'est mobilisée dès 2014. Malgré deux recours en défense déposés par le gouvernement néerlandais, celui-ci est condamné le 20 décembre 2019 pour inaction climatique. L'État néerlandais est alors sommé de réduire d'au moins 25% ses émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2020 par rapport aux niveaux de 1990, autrement, celui-ci se retrouverait en violation des droits des citoyens néerlandais selon le jugement.

Le 31 juillet 2020, la Cour suprême irlandaise rend une décision qui annule le plan d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre du gouvernement irlandais, et lui impose d'en changer.

Le 30 novembre 2023, l'État belge est condamné par un tribunal de Bruxelles pour « inaction climatique », neuf ans après le dépôt d'une plainte émanant d'un groupe de 58 000 citoyens belges. La cour d'appel de Bruxelles a estimé que le gouvernement fédéral ainsi que les gouvernements régionaux de la Flandre et de Bruxelles « ont violé les articles 2 et 8 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme, qui protègent le droit de toute personne à la vie ainsi que le droit au respect de sa vie privée et familiale ». La condamnation est assortie d'une double obligation : la réduction des émissions de gaz à effet de serre de 55% d'ici à 2030 par rapport au niveau de 1990, et l'obligation de fournir des données environnementales confirmant que l'État belge se dirige bien vers cet objectif.

Il en est de même pour l'Allemagne : le 30 novembre 2023 la cour administrative de Berlin-Brandebourg, saisie par des ONG allemandes, a condamné le gouvernement d'Olaf Scholz pour inaction face au réchauffement climatique. En cause, des émissions de gaz à effet de serre trop importantes dans les secteurs du bâtiment et des transports. La justice allemande décide donc de fixer un maximum d'émissions autorisées pour chaque secteur, et, faute de le respecter, les ministères responsables seront contraints de soumettre un plan d'urgence dans les trois mois.

Le 9 avril 2024, dans un jugement qualifié d'« historique » par de nombreux observateurs pour la justice climatique, la Cour Européenne des Droits de l'Homme a condamné la Suisse pour son action climatique insuffisante, suite à une requête introduite par l'association de femmes seniors suisses pour le climat et par quatre femmes suisses à titre individuel. Ainsi, dans cette affaire, la CEDH a statué pour la première fois en matière de changement climatique, en reliant de ce fait le climat aux droits de l'Homme. Cet arrêt pourrait constituer un précédent juridique pour de futures requêtes internationales.

Mais le « coup de tonnerre juridique » est certainement l'arrêt du 23 juillet 2025 de la Cour Internationale de Justice¹⁶, la plus haute juridiction de l'ONU que celle-ci avait consultée : selon elle, les États avaient l'obligation de répondre à la "menace urgente et existentielle" du réchauffement climatique[<] ; Elle estime même que "le fait pour un État de ne pas prendre les mesures appropriées" pour protéger le climat des effets néfastes des gaz à effet de serre, "notamment en produisant ou en utilisant des combustibles fossiles ou en octroyant des permis d'exploration ou des subventions pour les combustibles fossiles, peut constituer un fait internationalement illicite attribuable à cet État". Certes, l'avis n'est pas contraignant, mais il constitue une base juridique qui peut être reprise par les tribunaux nationaux et internationaux. D'autant qu'il se fonde non seulement sur les obligations climatiques des États, mais aussi sur ceux émanant de l'ensemble des traités environnementaux. Elle a donc rejeté l'argument avancé par de nombreux États, avant tout les USA, qui considèrent qu'ils ne sont liés que par la CNUCC, et l'Accord de Paris. Enfin, comme le dit le doyen Guy Trebulle¹⁷ » Elle retient encore, ce qui aura beaucoup de conséquences sur les acteurs privés, qu'un État "peut voir sa responsabilité engagée si, par exemple, il a manqué d'exercer la diligence requise en ne prenant pas les mesures réglementaires et législatives nécessaires pour limiter la quantité d'émissions causées par les acteurs privés relevant de sa juridiction". On voit que la dynamique posée par la CEDH, la CIDH, en France et

¹⁶ <https://www.icj-cij.org/sites/default/files/case-related/187/187-20250723-adv-01-00-fr>

¹⁷ LinkedIn 27 juillet 2025

aux Pays-Bas notamment à propos de la possible responsabilité liée à l'inaction climatique se trouve ipso facto confirmé »

L'inaction climatique (plus que l'inaction dans les autres domaines environnementaux) est repérée, combattue, condamnée, alors pourquoi vivons-nous une période si conflictuelle en matière de politiques de durabilité ?

La transition devient un champ de bataille

Mais l'inaction est-elle sanctionnée par les peuples, et particulièrement le nôtre ?

Les fractures idéologiques en France, et dans tous les pays occidentaux, sont un obstacle majeur à la transition, car les alternatives de la « révolution verte », qui consiste dans des ajustements, souvent institutionnels, au libéralisme, et la décroissance, s'opposent de plus en plus. Cette opposition donne aux citoyens une vision désespérée de l'avenir, vécu comme une impasse, car les ajustements leur semblent insuffisants, des efforts de Sisyphe sources de découragement, et la décroissance choquante, surtout pour ceux qui sont (ou se ressentent) pauvres. La tentation des extrêmes ou le déni devant la réalité sont donc des « refuges », assez bien documentés aujourd'hui.

Il faut nous arrêter sur la décroissance, qui apparaît clairement comme un modèle économique nouveau ; il s'agit de la seule véritable alternative apparue après la théorisation du modèle d'économie collectiviste : on peut le dater de la parution du premier rapport Meadows, « *The Limits to Growth* », en mars 1972, qui soulignait plutôt les dangers engendrés par la société de consommation, au point de préconiser la « croissance Zéro ». Puis la décroissance a été théorisée, par André Gorz, Jacques Ellul, Jacques Grinevald, qui publie Nicholas Georgescu-Roegen, puis Serge Latouche, Paul Ariès, Jean Gadrey, Agnès Sinaï...

De tous les champions de la décroissance, le plus récent, écrit par Timothée Parrique, nous semble particulièrement intéressant et argumenté. Pour l'auteur, la responsabilité des catastrophes écologiques en cours ne relève pas d'Homo Sapiens mais des plus riches habitants de la planète, les plus pauvres subissant les effets des dégradations de l'environnement¹⁸ : alors que la croissance répondait à des objectifs au milieu du siècle dernier (reconstruire après la guerre), Timothée Parrique souligne qu'aujourd'hui « l'indicateur est devenu l'objectif : la croissance pour la croissance, sans plus aucun but sous-jacent ».

Le changement, tout aussi nécessaire que profond, se caractérise par le triptyque suivant : rejet (de l'impasse dans laquelle nous a amenés capitalisme et croissance) / projet (la société de post-croissance) / trajet (la décroissance)¹⁹. La décroissance peut être définie comme **« une réduction de la production et de la consommation pour alléger l'empreinte écologique, planifiée démocratiquement, dans un esprit de justice sociale et dans le souci du bien-être »**.

L'auteur part d'une critique (connue) du PIB comme indicateur de la richesse, qui aujourd'hui ne répond plus à la finalité de l'économie soit « l'organisation collective du contentement, ou du moins des conditions matérielles de celui-ci », au service des besoins fondamentaux : subsistance, protection, affection, compréhension, participation, loisirs, création, identité et liberté²⁰ via quatre stratégies existentielles : être, avoir, faire et interagir. Il s'adonne à une critique forte de la théorie de la « croissance verte » qui repose sur le principe d'un découplage entre économie (croissance du PIB) et environnement (pressions sur les écosystèmes) qu'il considère comme un mythe.

¹⁸ « Si nous sommes tous de la même espèce, nous ne sommes égaux ni en termes de responsabilité ni en dangers encourus ». Timothée Parrique, *Ralentir ou périr. L'économie de la décroissance*, Seuil, 2022.

¹⁹ Dit autrement : la décroissance comme période de transition et la post-croissance comme destination.

²⁰ Manfred Max-Neef, économiste et environnementaliste chilien (1932/2019).

Il souligne les limites des discours sur la croissance verte :

- Discours circonscrit le plus souvent au seul carbone, alors que d'autres problématiques environnementales sont critiques (exemple de la biodiversité avec un déclin de 68% des populations de vertébrés sauvages entre 1970 et 2016) devraient également être intégrées ;
- Absence fréquente d'intégration des importations dans les raisonnements et les chiffres fournis (distinction entre émissions nationales et empreinte carbone) ;
- Difficultés à obtenir des découplages entre croissance et dégradation de l'environnement s'inscrivant dans la durée : à l'achèvement d'une évolution technologique (exemple d'un passage du charbon au gaz), la croissance des émissions reprendra son cours haussier ;
- Ordres de grandeurs insuffisants des quelques réductions obtenues face aux enjeux (de neutralité carbone) ;
- Les périodes où des découplages ont été observés correspondant le plus souvent à des phases de croissance faible.

S'il choisit la décroissance, c'est en distinguant entre rétrécissement (abandon d'activités néfastes ou inutiles, au premier rang desquelles la publicité) et ralentissement. Pour celle-ci il opère une seconde distinction entre frugalité (renoncement à faire un certain nombre d'activités polluantes) et sobriété (autolimitation, modération...). Une économie en décroissance est ainsi fondamentalement différente d'une économie en récession²¹ ; il rappelle par ailleurs que cette décroissance ne correspond pas à un appauvrissement du fait de l'augmentation de la valeur ajoutée sociale et écologique résultant de la transformation de l'économie. Il souligne que « la taille de l'économie ne doit pas dépasser la capacité de régénération des ressources naturelles qu'elle consomme, ni les capacités d'assimilation et de recyclage des écosystèmes dans lesquels elle rejette ses déchets ». Il esquisse un niveau de décroissance sous forme d'exemple (dont on comprend qu'il n'est pas choisi au hasard) : « réduire la taille totale de l'économie de moitié ». Cette décroissance se caractérise par ailleurs par le fait de « travailler plus lentement, moins longtemps, ou un mix des deux ».

La vraie originalité est sa démonstration sur les limites sociales de la croissance : l'auteur met en avant les notions de « capacités reproductives » de la société et de « facteurs de reproduction », relatives aux activités non marchandisées, celles qui permettent la réalisation d'activités économiques (au sens traditionnel du terme). Pour lui, un « *budget de référence* » permettant de vivre correctement, établi par l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, était évalué il y a quelques années à 1 424 euros pour une personne active seule et à 3 284 euros pour un couple avec deux enfants. Additionnant ces budgets de référence pour l'ensemble de la population, on aboutit à un chiffre largement inférieur à celui du PIB (surplus de 44% en 2021)²²

Au-delà de ces fractures intellectuelles, les mesures environnementales déclenchent les passions, les manifestations, les haines. La France n'a pas été épargnée, avec Notre Dame des Landes, les manifestations gilets jaunes, nées de la hausse du prix de l'essence, et aussi des actions multiples des Soulèvements de la Terre, ou d'Extinction Rébellion. L'audience du procès de ces derniers montre bien le fossé entre nos institutions et ces militants, dont l'un d'eux reconnaît : « avant d'en venir à la désobéissance civile, j'ai participé à des conférences. On est pris à la gorge, on ne sait plus quoi faire. Bien sûr qu'on a essayé les moyens légaux. Je continue à signer des pétitions, faire des marches, voter. On a cru à la Convention citoyenne pour le climat mais toutes les mesures ont été dézinguées... Je respecte la loi au quotidien, si on en arrive à désobéir c'est qu'on n'a plus le choix. » Les avocats plaident l'état de nécessité²³. Le « danger actuel ou imminent » de l'urgence climatique, la « menace » qui concerne toute l'humanité et la «

21 La distinction est également faite avec l'effondrement (décroissance par le désastre).

22 Il met en avant l'injuste répartition de la croissance, captée seulement à hauteur de 20% par la moitié des ménages les plus pauvres entre 1983 et 2015, à même hauteur que les 1% les plus riches. « Le lien entre emploi et croissance est tellement prégnant dans l'imaginaire collectif que les deux sont fusionnés dans l'un des objectifs de développement durable des Nations Unies : "travail décent et croissance durable". »

23 Article 22-7 du Code pénal. « N'est pas pénalement responsable la personne qui, face à un danger actuel ou imminent qui menace elle-même, autrui ou un bien, accomplit un acte nécessaire à la sauvegarde de la personne ou du bien, sauf s'il y a disproportion entre les moyens employés et la gravité de la menace. »

proportionnalité » d'une action symbolique sans dégradation de biens : les trois critères sont pour eux réunis pour invoquer l'état de nécessité.

Coexistent avec ces personnes dans notre société des citoyens qui invoquent en sens contraire les libertés publiques, considérant que les mesures écologiques seraient des contraintes économiques ou démocratiques insupportables, qu'ils imputent dans le désordre « aux Verts », qui, de plus, militent souvent pour une tolérance envers les étrangers, et la liberté des mœurs. Aussi, comme le dit Theodore Tallent²⁴ : « Nous assistons, depuis quelques années, à une montée du mécontentement à l'égard de la transition écologique, [...] nommé par les commentateurs comme un « backlash écologique » en Europe, alimenté selon eux par le refus de la population de payer le coût d'une transition perçue comme injuste et trop contraignante. » Que ce soit la taxe carbone, les zones à faibles émissions, le développement des énergies renouvelables, les régulations agricoles, les obligations de rénovation énergétique ou encore d'éventuelles taxes sur le transport aérien, le défi de l'acceptabilité est bien là. Plus largement, les citoyens européens sont désormais dépeints comme désireux de mettre en pause la transition écologique, [...] ce que les décideurs nationaux et européens semblent d'ailleurs souvent bien vite prompts à soutenir. Comme réponse, certains partis choisissent de répondre au mécontentement par un discours particulièrement critique à l'égard de la transition. C'est principalement le cas des droites conservatrices, qui s'attaquent à la transition écologique qu'ils construisent comme un processus « coûteux » et « injuste ». Elles sont rejointes par les droites populistes qui cherchent à instrumentaliser le mécontentement pour s'attaquer aussi bien à la transition qu'aux élites politiques nationales et européennes. »²⁵

Dans un récent ouvrage, Marine Braud résume bien cet état de choses ; « Les lobbies ne sont que de symptômes d'une société qui a beaucoup de mal à se penser autrement qu'elle n'est. Beaucoup d'entre eux portent une forme de conservatisme corporatiste qui vise à des ajustements à la marge, mais en limitant au maximum les mutations structurelles de nos modèles de société de consommation et de production (...). Si on était en capacité de mieux appréhender ce qui fait que les citoyens soutiennent ou s'opposent à des politiques publiques qui viennent percuter leur mode de vie, on pourrait en dessiner de plus adaptées et éviter les rejets dont les populistes font leur beurre électoral. »²⁶

La régression devient réalité

Comment peut-il y avoir à la fois une vraie conscience – et un constat – des menaces sur la biosphère entraînée par le réchauffement climatique, et la dégradation de l'environnement, des mises en place de politiques publiques et privées, nationales, européennes, et internationales, et une régression parmi les plus graves qui se déploie depuis un an ? Ce paradoxe mérite d'être approfondi, car comment construire de nouveaux modèles dans un monde de législations fluctuantes, et moins-disantes sur la protection de l'environnement ? Autrement dit, peut-on construire de nouveaux modèles, fondés sur la rationalité écologique, à partir de fondements balbutiants et incertains de ces modèles ?

Posons-nous d'abord la question : cette régression évidente, en Europe comme évidemment aux USA, bouleverse les cercles engagés, les scientifiques, certaines élites, et les militants, mais est-elle un objet

²⁴ <https://www.jean-jaures.org/publication/backlash-ecologique-quel-discours-pour-rassembler-autour-de-la-transition/>

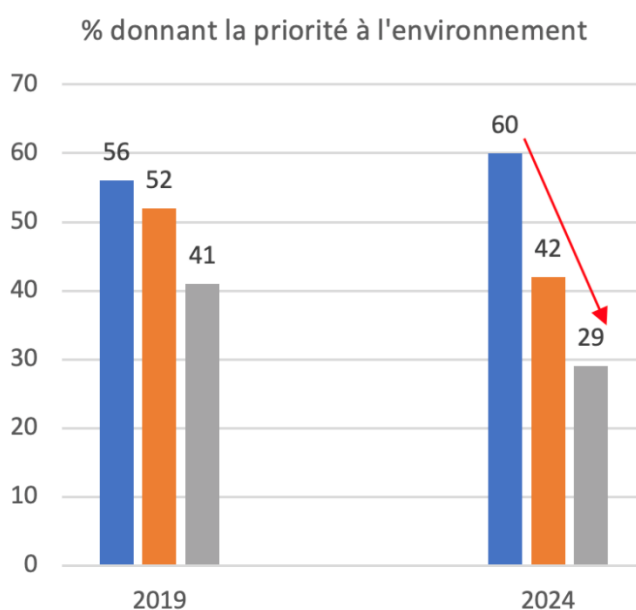
²⁵ Il est particulièrement intéressant de s'approprier la conclusion de ce chercheur, qui, à partir d'études et d'entretiens, avance que l'inaction n'est pas l'unique voie de sortie. Pour preuve, les sondages démontrent désormais fréquemment qu'une majorité considère que l'État n'en fait pas assez sur ce sujet prioritaire. Simplement, les partis désireux de porter un discours écologique, du centre jusqu'à la gauche, ont du mal à structurer une troisième voie. Il s'agit de trouver l'équilibre entre d'un côté la tentation de l'inaction, et de l'autre le recours au macro-discours écologiste qui apparaît souvent comme « total » et moralisateur, voire déconnecté. Surtout, ils peinent à proposer un contre-discours pour répondre à la tentative des droites de politiser l'enjeu écologique en polarisant la société afin d'en tirer des bénéfices électoraux. Un autre chemin est pourtant possible.

²⁶ Marine Braud, Qui aurait pu prédire ? Les petits matins, 2025 pages 153,

d'indignation pour l'ensemble des citoyens ? Il faut bien nous résoudre au doute là-dessus, et nous l'illustrerons par deux études, dont la première sur le climat.

L'édition 2024 de l'enquête mondiale dans 30 pays de cinq continents sur les attitudes des Français à l'égard du changement climatique que réalise IPSOS pour EDF met en exergue, selon l'analyse de Telos ²⁷les faits suivants :

Tout d'abord, le changement climatique n'apparaît pas comme la première préoccupation des Français (même s'ils se sentent plus concernés que ce n'est le cas dans la plupart des autres pays occidentaux). Loin devant celui-ci se trouve le « coût de la vie » (inflation, pouvoir d'achat...), cité par 65% des Français ; viennent ensuite « le système de santé » (54%), puis « la délinquance, la criminalité » (52%). Le « changement climatique » intervient en 4^e position (48%). Mais surtout l'inquiétude manifestée par les Français à l'égard du changement climatique s'affaiblit : la proportion de ceux qui se sentent « très préoccupés » régresse assez nettement : elle est passée de 35% en 2022 à 33% en 2023, et à seulement 29% en 2024²⁸. Le recul d'une forte préoccupation à l'égard du climat se constate dans toutes les classes d'âge, y compris chez les jeunes, mais est surtout fort dans les classes d'âge intermédiaires (35-54 ans)²⁹.



Source : ObsCop. En bleu les sympathisants de gauche, en orange ceux du centre, en gris ceux de droite

De plus, les Français pensent que ce sont les citoyens-consommateurs qui en font le plus pour lutter contre le changement climatique : 44% d'entre eux disent que ces citoyens-consommateurs en font « beaucoup ou assez » (devant les autorités locales, 38%, et le gouvernement et les entreprises, 33% chacun). Même si elle reste de justesse majoritaire, la conviction que c'est principalement dans la modification des modes de vie que réside la solution a reculé de 13 points (passant de 64% à 51% entre 2019 et 2024) ; dans le même temps, la préférence donnée « au progrès technique et aux innovations » s'est accrue de 10 points (de 16% à 26%)³⁰.

²⁷ <https://www.telos-eu.com/fr/societe/le-recul-des-preoccupations-environnementales.html>

²⁸ On remarque d'ailleurs que cette proportion de personnes très inquiètes est nettement plus faible en France que dans le reste du monde (40% de très préoccupés sur la moyenne mondiale). Il faut aussi garder à l'esprit qu'un tiers des Français est climato-sceptique, cette proportion montant à 51% chez les sympathisants du RN.

²⁹ Ce recul est également transpartisan : même les Français proches des Verts sont nettement moins fortement préoccupés par le changement climatique en 2024 qu'ils ne l'étaient en 2023 (de 62% à 49%).

³⁰ Dans le détail, l'acceptation du moindre recours à l'avion (- 4 points de 2023 à 2024) et à la voiture (- 6 points) recule assez nettement. Les Français restent majoritairement hostiles aux taxes qui visent à rendre plus onéreux des comportements jugés nocifs pour le climat, comme les taxes sur les énergies fossiles ou les péages urbains à l'entrée des grandes villes. Ils rejettent aussi majoritairement des mesures contraignantes comme la limitation de l'accès aux centres-villes aux seules voitures électriques ou hybrides ou comme l'interdiction de la vente de voitures neuves à essence ou diesel d'ici quinze ans. Il faut noter que ce rejet français des taxes et des contraintes à but environnemental est nettement plus élevé que la moyenne mondiale.

Au regard de ces résultats qui montrent le scepticisme croissant des Français à l'égard des politiques environnementales, un énorme travail de conviction politique est nécessaire si l'on veut faire adhérer les Français aux transformations des attitudes et des politiques dans un sens favorable au climat et à l'environnement. Manifestement les Français montrent une grande réticence à l'égard de quelques-unes des mesures-clé, et notamment de la généralisation de la voiture électrique ou de la taxe carbone. La situation budgétaire actuelle du pays est certes très préoccupante et fait passer les questions environnementales au second plan (y compris dans l'esprit des Français on l'a vu).

Une autre étude, celle-ci sur les 12 raisons de l'inaction climatique³¹, les classait ainsi :

- L'abandon :
 - Excuse 1 : Doomisme – Catastrophisme ;
 - Excuse 2 : le changement est impossible.
- Redirection de la responsabilité :
 - Excuse 3 : l'individualisme ;
 - Excuse 4 : le « Whataboutisme » ;
 - Excuse 5 : le Free-Rider.
- « Pas besoin d'un changement radical³² » :
 - Excuse 6 : l'optimisme technologique ;
 - Excuse 7 : des paroles, très peu d'actes ;
 - Excuse 8 : l'efficacité énergétique ;
 - Excuse 9 : Il faut compter sur le volontariat, ne pas restreindre/interdire.
- Insister sur les bons et mauvais côtés appuyant l'inaction Excuse 10 : le perfectionnisme réglementaire ;
 - Excuse 11 : Abandonner les énergies fossiles, c'est abandonner les pauvres ;
 - Excuse 12 : le coût des mesures pour le climat va réduire la justice sociale.

Une étude plus récente, axée sur les Français, ne donne pas des résultats très différents, car l'inaction est fondée à la fois sur le déni, mais aussi le sentiment qu'il est trop tard, un certain optimisme sur la technologie, le fatalisme anthropologique, le dilemme du prisonnier anthropologique, et le dilemme du prisonnier international.

Il nous faut cependant nuancer ses résultats : les études d'opinion dites « de proximité », par exemple au niveau des municipalités, révèlent que les citoyens placent les questions environnementales dans leurs soucis majeurs pour l'avenir. Ainsi le Shift Project a réalisé une étude³³ sur les principales préoccupations des élus locaux, et obtient les résultats suivants, en affirmant que le « backlash écologique » n'existe pas chez les élus locaux, et en étayant cette information sur les chiffres suivants : La **transition énergétique et climatique est pour eux une préoccupation centrale, et est considérée comme un enjeu prioritaire du prochain mandat**. Les élus municipaux, selon le Shift, sont massivement préoccupés par le changement climatique (87 % des répondants évaluant cette préoccupation personnelle à au moins 7 sur 10), et fortement préoccupés par la dépendance nationale aux énergies fossiles (70 % évaluant cette préoccupation personnelle à au moins 7 sur 10) ; Par ailleurs, 53 % des répondants citent la préservation de l'environnement comme l'un des trois enjeux prioritaires de leur mandat, et cette proportion monte à près de 70 % pour le prochain mandat, qu'ils se représentent ou non. Cet enjeu arrive devant la revitalisation des centres-bourgs (41 %), la fiscalité (34 %) ou la sécurité (29 %), et ce quelle que soit la préférence partisane ou le type de territoire des répondants. Lorsque les élus se projettent sur le prochain mandat, les deux enjeux qui vont le plus gagner en importance sont la préservation de l'environnement (+ 17) et les transports (+ 15).

Enfin, 89 % des répondants pensent que la transition énergétique et climatique des territoires doit faire partie des priorités du ou de la prochain(e) Président(e) de la République.

³¹ <https://bonpote.com/climat-les-12-excuses-de-linaction-et-comment-y-repondre/>

³² <https://www.jean-jaures.org/publication/backlash-ecologique-quel-discours-pour-rassembler-autour-de-la-transition/>.

³³ <https://theshiftproject.org/publications/resultats-grande-consultation-maires-elus-municipaux/>

Par ailleurs, une enquête Ifop pour Réseau Action Climat et le Secours Catholique–CaritasFrance ³⁴ publiée le 15 janvier 2026 indique que 63% des électeurs se disent gênés de voter pour un candidat remettant en cause les mesures de transition écologique déjà engagées dans leur commune. Ce chiffre monte à 64% dans les quartiers populaires et 72% dans les villes de plus de 100.000 habitants, dont sept avaient élu des maires écologistes en 2020. Ainsi, plus d'un Français sur deux estime qu'il faut poursuivre la transition, quitte à augmenter les investissements municipaux. "Les politiques de transition écologique sont perçues comme le gage d'une meilleure qualité de vie dans la commune, d'un pouvoir d'achat renforcé, d'une santé préservée ou encore de création d'emplois locaux".

En tout état de cause, il ressort des études précitées que les difficultés des politiques écologiques, entre diversité des opinions d'experts, interrogations des scientifiques sur des phénomènes totalement nouveaux, et en devenir, nécessitent de consulter les populations avec une multiplicité d'instruments expérimentaux, et de recueillir leur adhésion. Des décisions juridiques fluctuantes sèment le trouble, et donc provoquent des soutiens hésitants. C'est pourquoi la Charte de l'environnement a été précieuse, en constitutionnalisant certains principes, comme le droit à l'environnement, les principes de précaution, de pollueur-payeur...

Mais pourquoi ne fait-on pas de même en visant le recul environnemental, alors que le tableau s'aggrave et menace la vie sur terre ? Un principe de droit devrait interdire en France les mesures de régression ; **justement, existe le principe de non-régression**³⁵, pour la reconquête de la biodiversité, depuis 2016. Et aujourd'hui, l'article 110-I 2-9 du code de l'environnement dispose que la protection de l'environnement, assurée par les dispositions législatives et réglementaires relatives à l'environnement ne peut faire l'objet que d'une amélioration constante, « compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment ». Bien sûr, ce principe porté depuis longtemps par le grand juriste Michel Prieur a été adopté un peu dans la douleur. Et le Conseil Constitutionnel s'est posé le problème de savoir si ce principe de non-régression était contraire à la liberté du législateur, qui lui est constitutionnellement reconnue. Le Conseil a assorti, sans la censurer, cette disposition d'une réserve d'interprétation qui neutralise ces effets à l'égard du pouvoir législatif³⁶.

De ce fait, même à l'égard du pouvoir réglementaire, la jurisprudence reste timide. Ainsi le principe de non-régression ne s'applique qu'à un nombre limité d'actes réglementaires ; le juge administratif exclut qu'il puisse être invoqué à l'encontre des normes réglementaires apparaissant comme le reflet des dispositions législatives. Et le 27 mars 2023, le Conseil d'État a fixé deux conditions supplémentaires à ce principe : il a rappelé que le principe de non-régression s'impose au pouvoir réglementaire sauf dans le cadre des deux hypothèses suivantes :

- Lorsque le législateur a entendu en écarter l'application dans un domaine particulier ;
- Lorsque le législateur a institué un régime protecteur de l'environnement et confié au pouvoir réglementaire le soin de préciser les conditions de mise en œuvre de dérogations qu'il a lui-même prévues à ce régime.

De sorte que le Conseil d'État vient poser des limites du principe en prévoyant et théorisant les possibilités d'y déroger.

Les juges ont donc finalement neutralisé la portée pratique du principe, ce que l'on peut regretter, eu égard à la situation environnementale qui nécessite des progrès constants en matière de développement durable (nous disons bien *développement durable* et pas simplement *environnement*). Et il faudrait donc, à notre sens, complètement réécrire ce principe, afin de sauvegarder la portée de l'article premier de la Charte de l'environnement : « Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé ».

Nous nous prononçons donc pour une constitutionnalisation du principe de non-régression.

³⁴ <https://www.ifop.com/article/le-regard-des-francais-sur-la-transition-ecologique-et-sociale-a-lechelle-municipale-a-deux-mois-du-scrutin/>

³⁵ Notre analyse s'appuie sur les travaux de Julien Delleaux Professeur de droit public, et particulièrement dans son article paru dans « Florilège. Du droit de l'environnement. » Sous la direction de Jean-Pierre Boivin et Christian Huglo. 2024, pages 105.

³⁶ Cf. Décision n° 2020-809 DC du 10 décembre 2020, loi relative aux conditions de mise sur le marché de certains produits phytopharmaceutiques en cas de danger sanitaire pour les betteraves sucrières.

Certes, le Conseil Constitutionnel ne l'a pas consacré dans sa décision n° 2020-809 sur la Loi du 10 décembre 2020, relative aux conditions de mise sur le marché de certains produits phytopharmaceutiques en cas de danger sanitaire pour les betteraves sucrières). Mais l'atteinte à ce principe a déjà entraîné l'annulation par le Conseil d'État de textes de valeur réglementaire qui avaient pour effet de réduire ou de supprimer des dispositifs de protection de l'environnement ³⁷ Mais il en a posé les limites³⁸ en considérant qu'il n'est pas opposable à un texte réglementaire dans tous les cas. Mais, comme dans la plupart des réglementations environnementales, cette position peut évoluer.

La Loi Duplomb ³⁹est évidemment emblématique de cette réalité de la régression, et il faut en dire quelques mots : d'abord, le débat sur l'Agence sanitaire de sécurité de l'alimentation, de l'environnement et du travail était menacée par l'initiateur de la loi : finalement, Le texte voté au Parlement laisse son indépendance à l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail), alors que le Sénateur Duplomb voulait la mettre sous la coupe du seul Ministère de l'Agriculture, mais en précisant que ses décisions doivent tenir compte des circonstances « agronomiques, phytosanitaires, et environnementales, y compris climatiques qui prévalent sur le territoire national »⁴⁰. Or, le même jour que l'adoption définitive de la loi, un décret revient sur l'indépendance de l'Agence en indiquant qu'elle devra considérer les priorités du ministère de l'agriculture lorsqu'elle établira son calendrier d'examen des autorisations de mise sur le marché de pesticides.

La loi prévoit une présomption d'« intérêt général majeur » pour « les projets destinés au stockage de l'eau et aux prélèvements nécessaires au remplissage des plans d'eau, permanents ou non. Elle facilite la construction de retenues de substitutions (les « méga bassines ») et limite les possibilités de recours juridiques. D'ailleurs, à la veille du Salon de l'agriculture, le 20 mars 2026, le Gouvernement a autorisé 13 retenues. Le Conseil Constitutionnel a émis deux réserves d'interprétation sur les mégabassines – les mesures adoptés ne doivent pas permettre de prélèvement dans des nappes inertielles et devront pouvoir être contestées devant un juge.

A partir de fin 2026, la loi relève les seuils à partir desquels les élevages doivent réaliser une procédure d'évaluation environnementale et être enregistrés comme installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), de sorte que davantage d'exploitations agricoles de taille industrielle peuvent échapper à des contrôles stricts. Ces seuils, auparavant alignés sur ceux de la Directive européenne relative aux émissions industrielles, passent par exemple de 2 000 à 3 000 cochons pour une porcherie, et de 40 000 à 85 000 poulets pour un élevage de volailles. Cette mesure concerne 60 % des animaux d'élevage. Plus grave encore, le gouvernement envisage de créer ultérieurement un régime d'autorisation environnementale spécifique aux élevages pour les sortir à terme du régime ICPE.

L'Office français de la biodiversité (OFB) passe de la tutelle du ministère de l'Agriculture, à celle de la tutelle directe du préfet pour la police administrative et du procureur de la République pour le judiciaire, ce qui pourrait réduire l'indépendance et l'efficacité des contrôles environnementaux.

La loi supprime la stricte séparation entre l'activité de conseil agricole et la commercialisation de produits phytosanitaires, issue de la loi des premiers États généraux de l'alimentation de 2018 (Loi Egalim) une disposition qui visait initialement à éviter les conflits d'intérêts. Désormais, les coopératives agricoles peuvent de nouveau cumuler les deux activités, ce qui, selon plusieurs associations

³⁷ , CE, CE, 8 décembre 2017, n°404391, CE, 9 juillet 2021, n°439195).

³⁸(CE, 27 mars 2023, n°463186) la limitation est fixée à deux cas Lorsque le législateur a entendu en écarter l'application dans un domaine particulier ; Lorsque le législateur a institué un régime protecteur de l'environnement et confié au pouvoir réglementaire le soin de préciser les conditions de mise en œuvre de dérogations qu'il a lui-même prévues à ce régime.

³⁹ LOI n° 2025-794 du 11 août 2025 visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur (1)
NOR : AGRX2502679L

⁴⁰ [Le Monde](#), 8 juillet 2025

environnementales et syndicats de scientifiques, risque de renforcer la dépendance des exploitants aux intrants chimiques.

Mais la mesure la plus controversée qui prévoyait dans l'article 2 la réintroduction sous conditions de l'acétamipride, un pesticide de la famille des néonicotinoïdes a été censurée, comme, méconnaissant le cadre défini par sa jurisprudence découlant de la Charte de l'environnement, faute d'encadrement suffisant, "cette mesure était contraire à la jurisprudence issue de l'article 2 de la Charte de l'environnement. , Notons que le même sénateur Duplomb veut revenir sur cette réintroduction, mais que le Gouvernement semble s'y opposer.

Rappelons qu'une pétition contre la loi, lancée par une étudiante de 23 ans, Eleonore Pattery, a recueilli plus de 2 millions de signatures, ce qui n'a pas empêché le vote, d'autant que le débat constitutionnellement obligatoire sur celle-ci a eu lieu 6 mois après la promulgation de la loi ; elle aura au moins empêché une « loi Duplomb 2 ».

Mais bien d'autres exemples sont très inquiétants, et surtout provoquent une instabilité quasi permanente des textes législatifs, donc rendent l'action aléatoire et peu lisible, si bien que même les élus les plus engagés se découragent

On peut évidemment les énumérer...

L'exemple le plus frappant est le débat « Zéro artificialisation nette » (ZAN), issu des propositions de la Convention citoyenne pour le climat, plusieurs fois édulcoré d'abord par un ZAN 2, et maintenant un projet de « ZAN 3 : un bref rappel : Le (ZAN) désigne l'objectif de parvenir, d'ici 2050, à équilibrer toute nouvelle artificialisation des sols par une renaturation équivalente. Ce principe s'inscrit dans la stratégie française de sobriété foncière élaborée par la loi Climat & Résilience de 2021 Dans celle-ci, la ZAN reposait sur deux jalons principaux :

Une réduction de 50% de la consommation foncière d'ici 2031

Un objectif pour 2050 : zéro artificialisation nette.

La loi a inscrit pour la première fois cet objectif dans le Code de l'urbanisme, obligeant les collectivités à réviser leurs documents d'urbanisme

Sur pression d'élus locaux, la loi n° 2023-630 du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux a assoupli les objectifs et les modalités du ZAN, pour officiellement concilier la sobriété foncière et le développement des territoires. Elle prévoit en particulier :

- **Des délais supplémentaires pour intégrer les objectifs de réduction de l'artificialisation dans les documents d'urbanisme locaux** (schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), plans locaux d'urbanisme (PLU), cartes communales...) ;
- Dans l'attente de la mise à jour des documents d'urbanisme, **des outils à disposition des maires pour leur permettre de ne pas obérer l'atteinte des objectifs ZAN** (comptabilisation en net de l'artificialisation dès la première période décennale 2021-2031, droit de préemption urbain élargi, sursis à statuer lorsqu'un projet pourrait mettre en péril l'atteinte des objectifs de réduction de l'artificialisation à l'horizon 2031...) ;
- Une nouvelle instance régionale de gouvernance, **la conférence ZAN** qui doit rassembler des élus locaux compétents en matière d'urbanisme et de planification et des représentants de l'État, et qui aura un rôle essentiel pour assister l'exécutif régional. Cette conférence ZAN se réunira sur tout sujet lié à la mise en œuvre des objectifs de réduction de l'artificialisation des sols et devra être consultée dans le cadre de la qualification des projets d'envergure nationale ou européenne ;

- Dans l'enveloppe de 125 000 hectares d'ici 2031, **un forfait national de 12 500 hectares pour les projets d'envergure nationale ou européenne, dits PENE** (projets industriels d'intérêt majeur, construction de lignes à grande vitesse, de prisons, futurs réacteurs nucléaires ...) pour l'ensemble du pays, dont "10 000 hectares sont mutualisés entre les régions couvertes par un SRADDET au prorata de leur enveloppe d'artificialisation définie au titre de la période 2021-2031. Au-delà de ce forfait, le surcroît de consommation ne pourra pas être décompté de l'enveloppe des régions ;"⁴¹
- L'institution d'une **"commission régionale de conciliation sur l'artificialisation des sols"**, qui pourra être saisie à la demande de la région, en cas de désaccord sur la liste des grands projets ;
- **La création d'une "garantie rurale" d'un hectare au profit de toutes les communes**, sans condition de densité, à condition d'être couvertes par un PLU, un document en tenant lieu ou une carte communale prescrit, arrêté ou approuvé avant le 22 août 2026. Ce droit à construire pourra être mutualisé à l'échelle intercommunale.

Mais cela n'a pas suffi aux détracteurs du « ZAN » : Les sénateurs veulent désormais aller plus loin et ont adopté en mars 2025 une proposition de loi Trace (Trajectoire de réduction de l'artificialisation concertée avec les élus). C'est le ZAN 3. Le texte vise, dans sa version provisoire, à décaler l'objectif de diviser par deux le rythme d'artificialisation à 2034 plutôt qu'en 2030. Sont également introduites plusieurs souplesses qui, bout à bout, fragilisent l'atteinte de l'objectif global, comme la possibilité donnée aux collectivités de dépasser de 20 % leurs enveloppes foncières locales, celle de ne pas comptabiliser pendant quinze ans la construction de logements sociaux, d'écoles, d'installations renouvelables... Ou encore le renoncement à comptabiliser de manière fine l'artificialisation (en pérennisant la mesure de l'artificialisation par le décompte de la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers).

Comme le texte ne fait pas, et de loin, l'unanimité, il n'a pas encore été inscrit à l'Assemblée nationale et son contenu devrait être combattu par les groupes de gauche, mais aussi par une partie des centristes. Les députés Sandrine Le Feu et Constance de Pélichy défendent une proposition de loi alternative car elles considèrent que les objectifs de la zéro artificialisation nette des sols en 2050 et la réduction de moitié de la consommation d'ENAF en 2031 fixés par la loi « Climat et résilience » doivent être préservés et formulent 29 propositions offrant des solutions opérationnelles pour faciliter la mise en œuvre concrète du ZAN dans les territoires. Celles-ci s'inscrivent dans une double perspective : d'une part, consolider les ambitions initiales du ZAN en assurant une mise en œuvre effective, réaliste et équitable sur l'ensemble du territoire national et, d'autre part, doter les élus locaux et les acteurs territoriaux de nouveaux outils d'aménagement adaptés, afin de réussir collectivement la transition vers l'absence de toute artificialisation nette des sols en 2050.

De ce fait, la Proposition de loi « TRACE » est en attente à l'Assemblée nationale, et est reportée à l'après municipales de mars 2026, mais le sort du ZAN a finalement été scellé dans la loi de simplification économique : Mardi 14 avril, les députés ont adopté par 275 voix contre 225 le projet de loi sur la simplification de la vie économique dans lequel l'objectif « zéro artificialisation nette » (ZAN), destiné à lutter contre la bétonnisation des sols a été encore une fois assoupli dans la commission mixte paritaire .

Il en est de même dans le même projet de loi de simplification, pour son volet « ZFE » ; les zones à faibles émissions, **dans lesquelles la circulation des véhicules les plus polluants est restreinte au sein d'un périmètre donné**, avec des étapes progressives sont remises en question de toutes parts⁴² et ont finalement été supprimées par l'Assemblée nationale. La suppression pourrait en outre être censurée par le Conseil

⁴¹ Notons que cette mesure a été adoptée dans la loi de simplification de la vie économique : Les députés y ont notamment validé le dispositif d'exemption promis par l'exécutif pour les projets industriels, créant un nouveau forfait national d'espaces "consommables" de 10 000 hectares, sur le même modèle que celui bénéficiant aux Pene (là aussi décompté de la consommation autorisée à répartir entre les régions).

⁴² Plusieurs propositions de loi ont été déposées par ailleurs ces derniers mois, soit pour supprimer les ZFE (RN à l'Assemblée nationale, Indépendants et LR au Sénat), soit pour introduire un moratoire de cinq ans (DR (Droite républicaine), Horizons, Modem (Mouvement démocrate), EPR (Ensemble pour la République) et Liot (Libertés, indépendants, Outre-mer et territoires)). Même si le projet de loi de simplification de la vie économique n'était pas adopté en l'état, le sujet pourrait donc s'inviter dans une niche parlementaire ces prochains mois. Il est au cœur des campagnes des candidats aux municipales de 2026.

constitutionnel comme cavalier législatif. Les ZFE resteraient donc, à ce stade, des outils de politiques publiques utilisées librement (ou non) par les élus locaux pour respecter les normes de pollution de l'air.

On peut citer aussi l'interdiction de location des passoires thermiques (qui touche les étiquettes G depuis le 1er janvier 2025, et touchera les étiquettes F à compter de 2028) est très contestée, et la révision du mode de calcul du DPE remettra dans le parc locatif plus de 850 000 passoires énergétiques (étiquettes F ou G), limitant ainsi l'intérêt pour les prioritaires d'engager des travaux de rénovation.

Mais c'est sûrement, outre la Loi Duplomb, examinée plus haut, dans le secteur énergétique que le « bras de fer » anti-environnemental fait le plus rage : haro, pour certains, sur les énergies renouvelables, avec la volonté des droites d'imposer un moratoire sur les nouvelles installations éoliennes et photovoltaïques, lors de l'examen de la proposition de loi de Daniel Gremillet. La promulgation de la PPE 3 (voir supra) a illustré que le Gouvernement n'avait pas suivi, mais un peu quand même... Comme le dit Antoine Pellion, Président du Comité 21 depuis décembre 2025 ⁴³, « On peut se réjouir que le décret n'instaure pas de moratoire sur les ENR mais

: • il donne peu de visibilité pluriannuelle aux filières industrielles alors que c'est indispensable pour sécuriser les investissements et les emplois en France ;

• il laisse les mains libres à la prochaine majorité politique de 2027 pour changer facilement les objectifs de politique énergétique (via la procédure de révision simplifiée) ;

• il ne prend pas d'engagement ferme sur les trajectoires ENR des 18 prochains mois (les objectifs sont des plafonds non contraignants) ;

Et on peut aussi énumérer le grignotage de plusieurs textes, tantôt au nom de la simplification, tantôt au nom de la compétitivité, tantôt au nom de l'acceptabilité, tantôt au nom de l'absence actuelle de majorité, tantôt au nom des nouvelles majorités européennes, tantôt au nom des priorités de politique internationale ... surtout, le « backlash » devient « tendance » au nom du faux bon sens que nous fustignons dans l'introduction, au nom du réalisme politique, réalisme qui écarte la réalité de l'aggravation climatique, et environnementales, ses dégâts, ses coûts humains et financiers .

On voit bien à l'issue de ces analyses sur les actions en matière de développement durable qu'elles sont largement commencées, mais que leur efficacité n'est pas assurée, à cause d'abord des immenses champs à investir, de la multiplicité des crises dans ce premier quart du XXI^{ème} siècle, et à venir, de leur dépendance aux fluctuations diverses de la démocratie, aux risques des idéologies, et, surtout, de la difficulté de les faire coïncider avec les modèles économiques dominants du monde. Décidément, il nous faut un nouveau modèle.

⁴³ <https://www.comite21.org/docs/analyse-ppe-comite21-ap-vf.pdf>

La recherche d'un nouveau modèle

A la croisée des chemins

À mesure que les crises s'accumulent et que les limites de nos trajectoires de développement deviennent plus visibles, une conviction s'est progressivement imposée dans le débat public : nous ne pourrions probablement pas répondre aux défis du XXI^e siècle avec les seuls outils intellectuels, économiques et politiques hérités du siècle précédent.

Depuis plusieurs années, responsables politiques, économistes, chercheurs, dirigeants d'entreprise, acteurs associatifs ou citoyens engagés appellent à l'émergence d'un « nouveau modèle » ou d'un « nouveau récit ». Ces expressions sont devenues omniprésentes. Elles traduisent une intuition largement partagée : quelque chose dans notre manière d'organiser la production, la consommation, les rapports sociaux, les institutions ou encore notre relation au vivant semble avoir atteint ses limites.

Pour autant, si le constat est largement partagé, les réponses demeurent profondément divergentes. Car un modèle de société ne se décrète pas. Il se construit progressivement, à travers les crises, les innovations, les expérimentations et les débats collectifs. Les récits qui structurent une époque ne naissent pas d'une injonction ; ils émergent lorsque de nouvelles idées rencontrent de nouvelles pratiques.

C'est précisément ce moment que nous traversons aujourd'hui. Derrière l'expression souvent employée de « nouveau modèle », plusieurs visions du monde coexistent, s'opposent parfois et tentent d'apporter des réponses différentes aux mêmes constats.

On peut classer ces constats sous 4 rubriques :

- La première est le constat de l'effondrement débouchant sur l'apocalypse. La littérature est abondante sur ce sujet et on ne peut écarter sur le plan écologique et donc économique l'éventualité d'un effondrement de nos sociétés et de nos civilisations. L'effondrement est déjà là pour les espèces vivantes, avec le déclin dramatique de la biodiversité dont on ne mesure pas toutes les conséquences. L'effondrement est déjà une réalité vécue pour des pays balayés par des cyclones, des inondations, et des incendies ; il est également présent dans des pays ravagés par le terrorisme. Il est clair que le risque d'effondrement nourrit nos imaginaires et devrait beaucoup plus hanter les décisions prises par les dirigeants, en particulier sur le plan des mesures des transformations écologiques. Mais ce constat est-il une voie de solution ? On peut, bien sûr, douter de l'efficacité des actions politiques pour écarter cette possibilité, mais comme l'a bien montré Jean-Pierre Dupuis, ce constat répété à l'envi paralyse plutôt qu'il ne mène à l'action, particulièrement la jeunesse, en tout cas dans les pays occidentaux.
- La 2^{ème} rubrique est le déni, ou plutôt le scepticisme qui va bien au-delà du climato-scepticisme. Il se décline de manières diverses : le premier, de moins en moins important mais encore prégnant, par exemple dans un grand pays comme les États-Unis, est que le réchauffement climatique s'explique par une période géophysique de la planète et que nos actions humaines ne serviront qu'à ruiner nos économies, sans avoir d'influence sur la température du globe. On entend aussi, particulièrement en France, que nos émissions de GES représentent moins de 1% des émissions mondiales (ce qui est vrai) et que notre pays va épuiser son économie et sa compétitivité dans des efforts et restrictions injustes ; d'autres analysent la marche du monde à partir du seul point de vue économique ou plutôt énergétique, comme l'actuelle administration américaine : elle constate, ce qui encore une fois est vrai, que la demande énergétique mondiale continue d'augmenter et que ce simple fait ruine tout changement de modèle, ou plutôt les efforts faits ne corrigent, qu'à la marge

notre modèle actuel de croissance ; dans ce cas le modèle nouveau proposé est tout simplement de ne pas en changer, afin de maintenir l'économie.

- La 3^{ème} rubrique, beaucoup plus récente, consiste chez certains économistes à concilier croissance (même si on emploie d'autres mots) et réduction des risques de toutes sortes que rencontre notre monde : il s'agit de croissance verte, d'économie verte, et c'est cette conception qui sous-tend les projets de planification écologique, le Green deal, le *Reduction Act* américain et la plupart des conventions et traités internationaux, qui doivent respecter le désir de développement des pays émergents, la revendication de sortie de la pauvreté des pays les plus faibles, et la ferme intention des pays riches de le rester.
- Reste une 4^{ème} rubrique qui tourne autour de l'idée développée depuis 50 ans des limites de la planète : le cumul de l'exploitation des ressources, du poids démographique grandissant ce siècle⁴⁴, et de l'accumulation capitaliste et financière fait exploser ce que la terre peut supporter en matière d'expansion. Si bien que s'impose la mise en œuvre d'un nouveau modèle économique et social compatible avec les limites planétaires. On notera que les tenants de cette thèse se retrouvent dans la première et la 4^{ème} rubrique mais ils diffèrent dans les propositions : les uns prônent la décroissance, (ce qui ne veut pas dire automatiquement décroissance globale mais décroissance de certains secteurs), d'autres proposent d'y parvenir en réorganisant les pouvoirs, réorientant les capitaux, renonçant au gaspillage, et en retrouvant les idéaux de biens communs, en fondant un modèle de développement ; pour ce 4^{ème} groupe, une littérature très abondante existe particulièrement dans les cercles de l'économie sociale et solidaire, dans les milieux écologistes, dans les milieux économiques alternatifs, voisine avec l'économie « mainstream ».

On nous permettra de citer les contributions de Michel Aglietta dans ses différents ouvrages et particulièrement dans celui intitulé *Capitalisme, le temps des ruptures* : « le capitalisme financiarisé a déployé un régime de croissance qui évolue sur une trajectoire qui n'est pas viable face aux défis de ce siècle au-delà du problème de son instabilité macro-financière. Ce régime de croissance pose des problèmes bien plus profonds : la montée des inégalités sociales aux extrêmes, l'immense concentration du pouvoir et de la richesse des classes dirigeantes, la multiplication des rivalités géopolitiques, le déclin relatif de la puissance hégémonique, en outre les défis planétaires de ce siècle, du changement climatique à l'inégale répartition des ressources et à leur épuisement, en passant par la destruction des écosystèmes interpelle la logique productiviste de la croissance qui a prévalu depuis la révolution industrielle. »

Michel Aglietta et Etienne Espagne considèrent que le capitalisme qui a conquis la planète en façonnant l'âge géologique du capitalocène se trouve devant le plus grand défi qu'il ait eu à affronter depuis la révolution industrielle. Le « drame », selon eux, se trouve dans l'inféodation des élites politiques du capitalisme dominant vis-à-vis de l'idéologie économique : celle-ci prétend que l'économie est indépendante des rapports sociaux, de même que de la nature. De ce fait, Michel Aglietta propose un nouveau paradigme : l'encastrement de l'économie dans les rapports sociaux et de la restauration des communs.

Le Comité 21 s'inscrit bien entendu dans ce 4^{ème} groupe, tout simplement parce qu'il a été fondé après la conférence de Rio qui avait de manière claire reconnu, dans le droit fil du rapport Meadows et du rapport Brundtland, l'impérieuse compatibilité du modèle économique avec les limites planétaires. Il s'y inscrit d'autant plus que depuis 30 ans, il prône le développement durable, qui aujourd'hui est décliné parfois sous d'autres noms, mais dont le fondement même, soit l'effort d'une conjugaison commune entre le bien-être économique, le bien-être social et la protection de l'environnement, est son socle. Il est d'autant plus acteur de ce 4^{ème} groupe que plus tôt que d'autres, il a décliné la fameuse formule du local au global, dont on est

⁴⁴ La planète compte 8,2 milliards d'habitants en 2024 et devrait en compter 9,7 en 2050, culminer à 10,3 milliards au milieu des années 2080, et commencer ensuite à diminuer pour atteindre 10,2 milliards en 2100. Alors que certains pays continuent de croître rapidement, d'autres voient leur population diminuer. Dans le même temps, la population mondiale vieillit, l'espérance de vie mondiale continuant à augmenter et la fécondité à baisser. Tels sont les enseignements des dernières estimations et projections de la population mondiale qui viennent d'être publiées par la Division de la population des Nations Unies (World Population Prospects. The 2024 Revision).

en train aujourd'hui, après l'aporie des injonctions descendantes, de reconnaître non seulement le bien-fondé économique mais les sources d'innovation et de vitalité démocratiques.

Il se place dans ce groupe en particulier parce qu'il souscrit complètement au constat posé par Philippe Descola dans sa conférence inaugurale du colloque « Comment penser l'anthropocène ? »⁴⁵ organisé par Catherine Larrère et lui-même : « Il est toutefois une chose que nous pouvons faire collectivement pour altérer peut-être la route du bateau, à long terme sans doute, mais avant qu'il ne soit trop tard : c'est d'en changer les moteurs et le mode de navigation. » Il continuait en précisant qu'il s'adressait au monde des chercheurs, en disant que « si nous pouvons être utiles, c'est aussi et surtout en tentant de bouleverser notre vision scientifique de la manière dont nous habitons la Terre, en espérant que nos idées se diffuseront au-delà des laboratoires et des revues savantes. » Mais sa démarche vaut aussi pour tous les acteurs, car il s'agit bien, non seulement de modifier notre cap, mais aussi de « changer les moteurs et le mode de navigation », ce qui constitue les fondements d'un nouveau modèle. Et de citer trois processus essentiels : la manière dont les humains s'adaptent à leurs milieux de vie, la manière de se les approprier et la manière de leur donner une expression politique. Ce sera notre fil rouge.

Bien sûr, une fois qu'on a posé le cadre, il reste évidemment à définir ce qu'est un changement de modèle ; il nous semble d'abord qu'il faut intérioriser que le modèle actuel n'en est plus un.

Ce constat nous semble bien posé par l'équipe du CERDD de la Région Nord, dès 2016⁴⁶ : notre modèle économique actuel, hérité des révolutions industrielles et du modèle « fordien », a donné sa pleine mesure face à l'urgence de reconstruction de l'après-guerre. Pendant les « Trente Glorieuses », certains objectifs prioritaires se sont présentés aux gouvernements : loger ou reloger la population, nourrir les habitants, équiper les ménages... Il a donc fallu produire rapidement et à grande échelle pour répondre à la demande. Un beau défi, rendu possible par le contexte de l'époque qui favorisera le déploiement de notre modèle « industriel » : matières premières peu chères et en grande quantité, hausse de la productivité liée à la hausse du niveau d'éducation, aux nouvelles techniques et technologies, à la standardisation et à la mécanisation de l'industrie et de l'agriculture, coûts de transport faibles, hausse de la population, hausse des salaires, influence des modes de consommation des USA... D'ailleurs, les (premiers) résultats escomptés ont été au rendez-vous, avec la hausse du confort de vie et l'amélioration des conditions de vie, celle de l'espérance de vie, et l'accès à la nourriture, à l'éducation, à la santé...

C'est donc avec ce « logiciel » hérité du XX^{ème} siècle que notre société s'est reconstruite, légitimant ainsi le modèle économique actuel, et ancrant en profondeur ses principales caractéristiques : production et consommation de masse fondées sur les volumes, exploitation des ressources et matières premières, notamment énergétiques, considérées comme « illimitées » et bon marché. Une économie fondée sur l'offre et la standardisation, sur un fonctionnement linéaire (prélever - utiliser/consommer - jeter) et cloisonné, et plaçant la rentabilité financière et les résultats de court terme comme prioritaire dans les choix économiques...

Le CERDD estime avec raison qu'aujourd'hui encore, ces principes guident notre économie, mais qu'au vu des conséquences sociales et surtout environnementales pour notre société, il n'est plus aujourd'hui réellement efficace et équitable.

Ces 30 dernières années, le contexte a considérablement changé : de nouveaux enjeux ont en effet émergé avec force, comme la question écologique, en particulier le défi climatique, la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, le bien-vivre ensemble, la baisse des inégalités sociales, le partage des richesses... Et force est de constater que notre système économique actuel ne parvient pas à y répondre dans une perspective de développement durable.

⁴⁵ Humain, trop humain, conférence reprise dans le numéro d'ESPRIT de décembre 2015.

⁴⁶ <https://cerdd.org/actualites/ressources/dossier-documentaire-les-nouveaux-modeles-economiques-opportunités-de-developpement-durable-du-territoire/d3d05155-df3c-452b-8069-3c92e96630c6>

C'est pourquoi nous parlerons de rupture ; ensuite, il faut évidemment être conscient de l'extraordinaire complexité de construction, nous ne dirons pas de modèle, mais d'architecture de société, qui parviendrait à concilier ce qu'on appelait dans le développement durable les 3 piliers, ceci évidemment dans un contexte d'accélération des crises, aujourd'hui de guerres multiples, et de menaces impérialistes et oligarchiques.

La tâche est donc immense mais il nous semble qu'un effort de conceptualisation est indispensable dans ce monde où règnent le court-termisme, la préférence pour l'immédiateté et la contingence des valeurs.

Mesurer ce qui compte vraiment

Mesurer les multiples externalités de l'entreprise a été, croit-on, le fondement de la politique de la RSE ; en fait, la Loi NRE⁴⁷ avait un but sensiblement différent : 700 grandes entreprises françaises cotées devaient faire état des « conséquences sociales et environnementales de leurs activités et de les inscrire dans leur rapport annuel de gestion. » Il s'agit en d'autres termes d'inciter les entreprises à développer une stratégie RSE et de limiter les externalités négatives de leur production. Elle régule ainsi trois domaines : l'activité financière, la concurrence, et l'entreprise. Le décret du 20 février 2002 précisait le contenu des informations sociales et environnementales à fournir. Parmi celles-ci doivent notamment se trouver, selon l'article R. 225-105 du Code de commerce, « la manière dont la société prend en compte l'impact territorial de ses activités en matière d'emploi et de développement régional [...] les relations entretenues par la société avec [...] les associations de défense de l'environnement, [...] les populations riveraines ». Cette évolution est parfois critiquée en raison de la difficulté alléguée de présenter des critères objectifs de prévention contre les atteintes à l'écosystème.

Aujourd'hui, du fait de la Loi dite Grenelle 2 (Article L225-102-2 et Article R225-105 du Code du Commerce), puis l'ordonnance du 19 juillet 2017, transposant la directive européenne 2014-95, les entreprises doivent donner des informations précises sur leurs performances extra financières, dont le champ et le détail ont été élargis dans l'ordonnance transposant la Directive (UE) 2022/2464 du 14/12/2022, dite CSRD « *Corporate Sustainability Reporting Directive* », relative à la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises.⁴⁸

Par ailleurs, les dispositions européennes prévoient aussi de mesurer la biodiversité (*Task Force on Nature-related Financial Disclosures* - TNFD) ; les textes donnant obligation au secteur de la Finance de publier des informations (SFDR et Taxonomie verte), les obligations afférentes au devoir de vigilance... autant d'obligations qui divisent en deux camps : ceux qui s'intéressent à la RSE, ou qui y sont assujettis. Étant donné l'abondance, et la complexité de plus en plus grande des informations demandées, y-a-t-il entrave au bon fonctionnement de l'entreprise, ou assujettissement aux cabinets d'audit qui ont récupéré un marché juteux, ou bien, au contraire, un progrès significatif vers un nouveau modèle d'entreprise qui réduirait peu à peu le prélèvement opéré par leurs activités sur la nature ? On peut résumer ce débat par deux citations, celle de l'ancien Premier Ministre Edouard Philippe qui, lors d'un récent colloque affirmait qu'une entreprise « était faite pour produire avant de mesurer », et celle de Pierre-Etienne Lorenceau, fondateur de Leader League, agence de notation internationale qui, lui, s'exclamait : « le décideur est l'homme de la mesure. »⁴⁹

A l'heure où nous écrivons ces lignes, la mesure – soit la manière dont on quantifie – les émissions de carbone, la perte de biodiversité, les droits sociaux, le bien-être ou les droits humains, est au cœur de débats très vifs en particulier entre l'Europe et les États-Unis. Ces débats concernent tant l'acte de mesurer que le choix des normes, jamais innocent.

⁴⁷ Loi n°2001-420 sur les nouvelles régulations économiques, article 116

⁴⁸ <https://www.legifrance.gouv.fr/dossierlegislatif/JORFDOLE000048529568/>.

⁴⁹ <https://aoc.media/opinion/2023/03/13/la-mesure-dimpact-a-son-sommet/>.

Peu à peu, sans doute dans un souci de globalisation, le mot « impact » se substitue à la RSE, comme d'ailleurs, le mot « transition » ou « transformation » à celui de développement durable, comme l'a préconisé le Comité 21 depuis son rapport de 2020. Il y a plusieurs raisons, comme les interprétations fluctuantes du « S » de RSE, qui oscillent entre « Sociétal » et « Social » ou la multiplicité de déclinaisons juridiques qu'elle intègre (on l'a vu plus haut : depuis la dernière mandature européenne, on peut citer la TNFD, CSRD, TCFD, le devoir de vigilance, les Directives *Greenwashing* et bientôt la criminalité environnementale).

Dans un avis de février 2023 de la Plateforme RSE⁵⁰, il est judicieusement rappelé que « la notion d'impact a d'abord été mobilisée dans le cadre des politiques publiques, afin de mesurer l'efficacité des programmes et de servir d'outil d'aide à la décision et à la bonne affectation des deniers publics. Elle a également été utilisée par les acteurs de l'ESS, qui avaient besoin de faire valoir l'impact social positif de leur activité afin d'attirer investisseurs et subventions. » Progressivement, les acteurs du monde financier et économique se sont saisis de cette notion. L'impact d'une entreprise peut se définir comme « l'effet qu'une entreprise a ou peut avoir sur l'économie, l'environnement et les populations, incluant notamment son effet sur les droits humains, comme résultat des activités ou des relations d'affaires de l'entreprise. Les impacts peuvent être avérés ou potentiels, négatifs ou positifs, à long ou court terme, intentionnels ou non, réversibles ou irréversibles. **La notion d'impact vise la contribution de l'entreprise, négative ou positive, au développement durable** ». Il s'agit de la définition issue des travaux de l'EFRAG (European Financial Reporting Advisory Group). Rappelant que la mesure d'impact peut adopter des échelons divers (un produit, un secteur d'activité, une business unit, une zone géographique), poursuivre des fins de conformité réglementaire, et/ou des fins de communication avec ses parties prenantes (investisseurs, clients, donneurs d'ordres, etc.), ou de pilotage interne, l'avis insiste sur le fait que « **Mesurer les impacts d'une entreprise participe à identifier et à développer la contribution de l'entreprise à la société, offrant un support pour optimiser ses impacts positifs et réduire ses impacts négatifs**. L'impact permet effectivement de penser la performance globale de l'entreprise⁵¹ afin de développer un modèle d'affaires plus durable. [...] Ancrer la notion même d'impact dans la gouvernance et la stratégie de l'entreprise permet de développer un modèle d'affaires plus responsable en intégrant les conséquences de l'activité de l'entreprise sur son environnement et ses parties prenantes aux décisions stratégiques de l'entreprise. »

Depuis le 18 mars 2021, la commission Impact de France Invest et le Forum pour l'investissement responsable ont énoncé une autre définition qui fait consensus, au moins en France : « la mesure d'impact correspond à l'évaluation des externalités sociales et/ou environnementales des investissements, à l'aune des objectifs d'impact intentionnellement poursuivis par l'investisseur. Les objectifs d'impact poursuivis sont par essence positifs, qu'ils représentent une recherche d'augmentation de l'externalité positive (dans le temps ou par rapport à un scénario de référence) ou une réduction significative de l'externalité négative de l'entreprise.⁵² »

À travers la différence des définitions qui en fait n'est pas si importante on voit bien le débat actuel : la plateforme RSE tient compte en filigrane de l'ensemble des directives RSE transposées en droit français, qui tant au niveau environnemental et social, donnent une photographie des impacts de l'entreprise, à charge pour elle de les optimiser. Impact France considère que la mesure d'impact est d'emblée positive puisqu'elle est destinée à fonder une politique dynamique d'amélioration. Dans le même sens, le *Global Impact Investing Network* vise à mesurer les investissements réalisés explicitement, « avec l'intention de générer un impact social et environnemental positif et mesurable ».

Le mot « impact », du latin *impactio*, choc, heurt, implique une forte intensité de la transformation. Il s'agit de dépasser les filtrages négatifs visant à simplement « éviter de nuire » mais aussi de prouver les effets bénéfiques pour la société et l'économie réelle, comme l'explique l'Institut de la finance durable⁵³. Ce dernier

⁵⁰ <https://www.strategie.gouv.fr/files/files/Publications/Rapport/2023-rse-avis-impacts-fevrier-v2.pdf>.

⁵¹ La performance globale s'entend non seulement de la performance financière de l'entreprise, mais également de sa performance environnementale et sociale.

⁵² Lionel Melka, L'investissement à impact, 2021 Chapitre 4. Mesurer l'impact, Page 155.

⁵³ https://theconversation.com/effectuer-des-investissements-responsables-ce-nest-pas-renoncer-a-leur-rentabilite-199021?utm_medium=email&utm_

a formalisé trois principes piliers pour la finance à impact : l'intentionnalité, une volonté de l'investisseur de contribuer au développement durable ; enfin la mesure d'impact, l'évaluation des effets⁵⁴.

Le Comité 21 avait formulé dans ses propositions du rapport sur la Grande Transformation le souhait de « compter ce qui compte », en montrant que la comptabilité extra-financière par le nombre ne suffisait pas pour changer de modèle : « Cette (r)évolution de la comptabilité tant publique que privée impose donc de prendre en compte le capital naturel et humain dans la comptabilité universelle » ; « Il faut sortir d'un système dans lequel l'économie vertueuse n'a aucune valeur » ; « le point de vue utilitariste, encore ultra dominant, profondément inscrit au sein des normes et des outils comptables conventionnels, et même de la plupart des modèles de comptabilité extra-financière efface la possibilité de traiter les organismes vivants comme partenaires ou entités avec lesquels nous co-évoluons⁵⁵. »

En effet, « la question centrale de la science économique consiste en la conservation du capital. Cette notion, admise et appliquée de longue date en économie et en comptabilité, stipule qu'une organisation ne peut considérer comme un résultat et donc ne peut consommer que les sommes qui subsistent après avoir maintenu son capital intact. Cette considération est cependant assise sur une vision incomplète du capital : le capital est ici appréhendé uniquement à travers sa dimension financière. Or, dans une optique de développement soutenable, le capital doit être considéré comme un concept systémique recouvrant à la fois le capital financier, le capital naturel, et le capital humain⁵⁶. »

C'est pourquoi « en lieu et place d'une économie néo-classique considérée depuis des lustres comme statique, en équilibre, sans monnaie et sans ressources naturelles, il faut réécrire une théorie dynamique, monétaire, où les services écosystémiques jouent un rôle fondamental. Il faut réviser notre cadre analytique et comptable pour adopter un point de vue circulaire et thermodynamique ce qui représente un vrai changement de paradigme⁵⁷. »

Pour changer de modèle, il ne faut donc pas seulement adapter les instruments du libéralisme à la simple mesure de ses inconvénients, dénommés pour l'occasion « externalités », mais ne pas perdre de vue l'objectif de transformation globale du modèle d'affaires dans les entreprises.

Par ailleurs, comme le dit Valérie Charolles⁵⁸, ce débat est emblématique de la place prise par la quantification dans les sociétés contemporaines, parfois appelée quantophrénie : elle est devenue notre manière privilégiée de nous orienter et de prendre des décisions. Ce faisant, le problème étudié par Michel Foucault dans son archéologie des sciences humaines *Les mots et les choses* (paru en 1966), se trouve déplacé au profit d'un nouveau problème, celui du rapport entre les faits et les chiffres. Une mauvaise compréhension de la portée des chiffres et de la manière dont ils sont établis représente alors un réel péril, non seulement économique, mais aussi écologique et démocratique.

Par la recommandation « Compter ce qui compte » dans le rapport du Comité 21 sur la Grande transformation, nous voulions dire que la comptabilité extra-financière ne suffit pas à faire naître un nouveau modèle, même si, bien sûr, les indicateurs qu'elle a forgés sont des instruments indispensables : comme le dit encore Valérie Charolles, « le problème n'est donc pas de mettre de côté les chiffres mais de se libérer de leur domination de sorte que nous disposions de suffisamment d'oxygène et nous réveillions du sommeil dogmatique dans lequel ils peuvent nous plonger. »

⁵⁴ La mesure d'impact passe par des indicateurs tout au long de la chaîne de valeur, à partir d'une grille d'analyse claire et transparente (empreinte carbone, suivi des enjeux sociaux...), pour pouvoir exprimer le degré de réussite de la stratégie et communiquer les résultats. Dans chacun de ces cas, on peut ainsi parler de finance à impact.

⁵⁵ « Pas de transition écologique sans transformation comptable », Dorothée Browaeys, Clément Feger, Jean-Paul Karsenty, Alexandre Rambaud in *Up Magazine*, février 2019.

⁵⁶ 369. *Blueprint for a green economy*, David Pearce, Anil Markandya and Edward B. Barbier, Earthscan, London, 1989.

⁵⁷ « Une partie des élites est atteinte du syndrome du Titanic », entretien avec Gaël Giraud, chercheur, ancien chef économiste à l'AFD, in *Socialter* hors-série, décembre 2018.

⁵⁸ Valérie Charolles, Nos manières de compter : péril économique, écologique et démocratique - AOC media.

Comme l'expriment Lucile Schmidt, Valérie Charolles et Géraud Guibert en 2017⁵⁹, **les aspirations humaines doivent aussi inspirer ce nouveau modèle** : « A cette relation différente au temps doit s'associer une prise en compte de l'humain et une réflexion sur le travail. Elle passe par une révision de la manière dont est établie la richesse dans l'entreprise. Les normes comptables pratiquées depuis 2005 par les groupes entérinent une vision de l'entreprise fonctionnant pour les besoins des marchés financiers. Ce choix a montré ses travers lors de la crise de 2008 et mérite d'être remis en question. Plus largement, les règles appliquées par les entreprises européennes ne reconnaissent aucune valeur au travail, considéré uniquement comme une charge, et négligent les coûts liés à l'usage des ressources naturelles faute d'une projection sur un temps adapté ». On pourrait aussi citer, dans la comptabilité, la règle de l'amortissement dégressif qui permet à une entreprise de pouvoir étaler l'acquisition d'un bien sur une période de son utilisation, et qui rend les premières années la dépréciation plus rapide, ce qui favorise l'obsolescence, non seulement en la programmant, mais en lui donnant une préférence fiscale.

Déjà en 2012, Florence Jany Catrice⁶⁰ disait : « Faut-il jeter le bébé avec l'eau du bain ? Refuser la quantification et (com)battre la mesure ? Évidemment non, car les chiffres peuvent avoir des vertus et être, sous certaines conditions, cohésifs. Ils sont, en particulier, de puissants repères cognitifs collectifs. Mais les sociétés sont sans doute allées trop loin aujourd'hui, autant dans le périmètre de ce qui est compté que dans les usages automatisés des chiffres. Ce faisant, leur ont été ôtées leurs caractéristiques sociales, c'est-à-dire le fait que les données quantifiées puissent être des espaces de controverse et provoquer le débat indispensable à une citoyenneté vivante ». C'est ce que recommande la Plateforme RSE dans son avis sur Impact(s), responsabilité et performance globale : « Mais peut-on et doit-on tout mesurer ? On aime citer l'adage selon lequel on ne pilote/gère que ce que l'on mesure ». Or, on constate que tous les impacts ne sont pas, ou difficilement, quantifiables. Cet inconvénient ne doit pas empêcher les entreprises d'entreprendre les actions nécessaires pour réduire ou améliorer leur impact. Enfin, il convient de souligner que la notion d'impact ne saurait être préemptée par un certain type d'acteurs économiques et qu'elle vise à être intégrée au cœur des stratégies et des démarches RSE de l'ensemble des entreprises, afin de permettre le développement de modèles d'affaires durables. »

Et c'est ce qu'a essayé, selon nous, de faire la Loi Pacte⁶¹, comme l'exprime son exposé des motifs : « la mention des enjeux sociaux et environnementaux permet de préciser que tout dirigeant devrait s'interroger sur ces enjeux et les considérer avec attention, dans l'intérêt de la société, à l'occasion de ses décisions de gestion. Si l'intérêt social correspond ainsi à l'horizon de gestion d'un dirigeant, la considération de ces enjeux apparaît comme des moyens lui permettant d'estimer les conséquences sociales et environnementales de ses décisions. Par conséquent, un éventuel dommage social ou environnemental ne pourra pas prouver à lui seul l'inobservation de cette obligation ». Mesurer, donc, en gardant la raison d'être de la mesure : la valeur. Ceci est particulièrement vrai pour les questions touchant au « vivant », qu'on évoquera plus loin, et Baptiste Morizot le disait récemment remarquablement⁶² en affirmant qu'« un des grands enjeux contemporains, parce qu'il implique la viabilité de notre futur, est la question de nos relations avec les vivants non humains de la biosphère », tout en remarquant le caractère restrictif de l'injonction « protéger la biodiversité ». Il met en question le fait que « la "biodiversité" devient le nom hégémonique du monde vivant », et qu'ainsi, « il bloque les possibilités de pensée et d'action nécessaires pour l'avenir – parce qu'il masque ce que le vivant est vraiment, et qui nous sommes en lui. C'est qu'en fait la biodiversité est un instrument pour compter les espèces et qu'on finit par confondre cet instrument de mesure avec ce qui est mesuré : la vie sur Terre. Ce que la "biodiversité" capture et restitue du vivant, c'est avant tout des listes d'items : des listes d'espèces, d'écosystèmes, de fonctions – c'est-à-dire des choses intrinsèquement passives, à l'égard desquelles le seul rapport est spontanément de type "protection patrimoniale". Cela transforme le vivant en

⁵⁹ https://www.liberation.fr/debats/2017/06/07/la-transition-ecologique-doit-s-accompagner-d-un-nouveau-modele-d-entreprise_1575024/.

⁶⁰ Quand mesurer devient maladif, Florence Jany Catrice, Revue Projet 2012/6 (n° 331), [Quand mesurer devient maladif | Cairn.info](http:// Cairn.info).

⁶¹ LOI n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises.

⁶² https://allary-editions.fr/products/david-djaiz-le-nouveau-modele-francais?srltid=AfmB0oqVQC0H4DWtjervRulqhzCBjytAEixF0t3hNpo06N8Emh5_s7.

énumération d'entités apathiques, fragiles et en attente de notre gestion toute-puissante. Une liste, ça n'agit pas, ça ne fait pas le monde, ça ne rend pas la Terre habitable. C'est quelque chose qu'on peut seulement protéger et compter. »

Nous reviendrons sur le débat clôturé le 25 février 2026 par l'adoption d'Omnibus 1 sur les modifications de la CSRD. Mais ne nous y trompons pas : la simplification est de bonne politique, car la complexité de nos législations est une réalité, mais elle cache parfois le désir d'éluder voire nier les problèmes, car la vraie question est : « comment simplifier dans notre société complexe » ?

Nous reviendrons aussi dans les pages consacrées au monde des collectivités locales, au monde associatif et à celles sur les déclinaisons du bien commun sur les expériences nouvelles de comptabilité publique, et de prise en compte des biens non marchands. La mesure de l'engagement public, du bénévolat, est un véritable angle mort de nos sociétés qui n'en considèrent que les coûts, en alimentant de plus la machine anti-démocratique ; preuve en est la suppression de plus de 10 000 emplois dans le secteur de l'économie sociale et solidaire au dernier trimestre 2025.

Plusieurs modèles se dessinent

Certains économistes, sociologues, politiques ou groupes citoyens considèrent que le système capitaliste actuel, nourrit la dégradation de la planète, et que sa disparition est un préalable à la construction d'un nouveau modèle viable

Nous citerons l'analyse de Monique Pinçon-Charlot, qui, dans son livre "Les riches contre la planète : violence oligarchique et chaos climatique"⁶³ met en parallèle la mise en danger du « vivant » et les prédateurs du système capitaliste, en soulignant la responsabilité du capitalisme financier, en particulier en insistant sur le fait que les 50 % des plus pauvres de la planète émettent en moyenne 1,6 tonne de CO2 par personne et par an, soit 12 % des émissions totales de carbone, tandis que les 10 % des plus riches, contribuent à eux seuls à près de 48 % de ce même total avec 31 tonnes en moyenne par personne et par an. Elle considère aussi que le "capitalisme vert" transforme en sources de dividendes pour les actionnaires de ces entreprises les secteurs qu'il suscite. Dans cette théorie, le changement de modèle est global, social et économique, et en découlera une gestion durable des ressources.

Dans la même lignée, Hélène Tordjman⁶⁴ montre que les nouveaux modèles. S'appuyant sur la croissance verte sont une sorte de « ruse de l'histoire » pour sauvegarder le modèle industriel qui pourtant est la cause de la crise environnementale et sociale actuelle, et de citer les nouvelles générations de carburants " biosourcés », le prix donné aux services écosystémiques ", le développement de dispositifs de compensation écologique, la finance verte, etc. En fait, cet auteur, et beaucoup d'autres, qui finalement se réfèrent à un marxisme revisité, prônent une rupture complète, nécessaire selon eux pour engager une autre voie. Elle illustre cette autre voie par l'agroécologie « forte », soit un paradigme qui « prône une recherche participative, un consommateur responsable, un financement mutualiste et une responsabilité des collectivités ».

De même, le professeur Mark Goodale, explique, à propos en particulier du véhicule électrique, que « le concept de « transition », plus précisément de « transition énergétique », est associé dans le débat à l'émergence d'une nouvelle économie, plus verte, plus douce, plus durable, et d'un avenir souhaitable parce que propre à sauver l'humanité. Pourtant, une approche anthropologique des rapports de domination économique, des représentations culturelles et de la sémantique utilisée, appliquée à la transition du véhicule thermique vers le véhicule électrique, permet non seulement de montrer que les valeurs de

⁶³ Chiffres tirés du World Inequality Lab Report de 2023

⁶⁴ *La croissance verte contre la nature*, éditions de La Découverte, 2024

consommation et d'accumulation du système capitaliste actuel sont reproduites au sein des industries et des marchés de l'énergie verte, mais aussi que le processus de transition en lui-même engendre des processus de violence et de domination, économique comme symbolique.⁶⁵

Ces stratégies de rupture complète ne sont plus majoritaires aujourd'hui, tant s'en faut, car la mondialisation, de plus aujourd'hui chaotique, plongerait un pays qui les choisiraient seul dans un déséquilibre économique vertigineux, et il est peu probable qu'elles soient choisies démocratiquement au vu de l'état actuel de l'opinion ; Ce qui évidemment rend la construction de nouveaux modèles forcément aléatoire, forcément incomplète, et de toutes façons vouée à une dynamique commune au moins européennes ; nous reviendrons cependant sur les ruptures possibles, car y renoncer équivaldrait à accepter un statuquo mortifère .

Beaucoup se sont essayés à des propositions de nouveaux modèles.

Il nous faut d'abord reciter, toujours et encore, le rapport Meadows qui estimait en 1972 que le monde disposait de 50 ou 100 ans avant d'être confronté à des pénuries de matières premières en commençant par le pétrole, le gaz, les minerais et l'eau. Ils recommandaient alors aux différents dirigeants de réguler la croissance économique pour éviter une multiplication des crises, des famines et des guerres et préconisent de stabiliser la population mondiale. Dans les scénarios envisagés par le rapport, les seuls qui ne conduiraient pas à un effondrement sont ceux qui abandonnent la recherche d'une croissance exponentielle sans limite. Mais en pleines Trente glorieuses, le modèle basé sur la croissance économique n'a pu être remis en question. « 50 ans après, les dégâts s'empilent les uns sur les autres et nous rentrons dans une ère de bascule », a estimé en 2022 Dennis Meadows.

C'est pourquoi, le nouveau rapport du Club de Rome, intitulé « Terre pour Tous » (2023), fruit d'un travail collaboratif d'une équipe internationale d'experts pluridisciplinaires, se distingue par sa volonté de tracer un chemin vers une transformation économique plus juste et durable. Le rapport s'appuie sur les travaux de la Commission sur l'économie transformationnelle. Ces propositions se nourrissent d'une analyse approfondie des liens complexes entre l'économie, l'environnement et le bien-être humain.

Une autre pierre angulaire de cette vision novatrice réside dans le modèle de dynamique des systèmes baptisé « Earth4All », conçu par Jörgen Randers, un expert renommé dans le domaine des interactions entre l'économie, l'environnement et le bien-être humain. Ce modèle propose une approche intégrée pour comprendre et résoudre les défis majeurs auxquels la planète est confrontée.

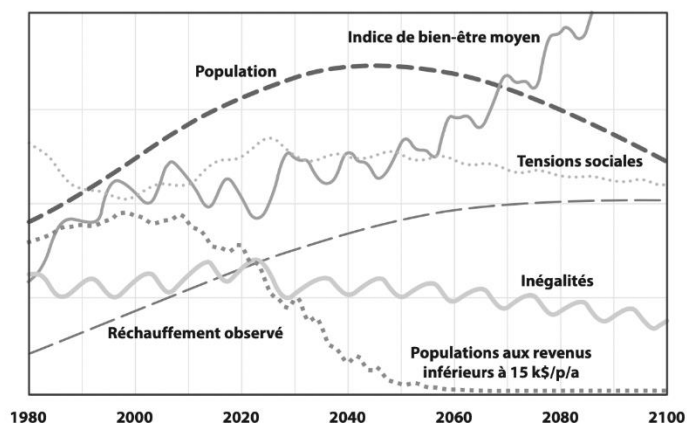
« Terre pour Tous » va au-delà de l'analyse théorique en proposant des solutions concrètes pour faire face aux crises actuelles. Il insiste sur la nécessité de sortir du modèle économique libéral, caractérisé par une fuite en avant productiviste et une économie extractive. La reconnaissance du fait que la Terre est entrée dans une nouvelle ère géologique, l'anthropocène, marque également une évolution par rapport aux conclusions du rapport Meadows. Ainsi, « Terre pour Tous » s'inscrit dans la continuité des préoccupations du passé tout en apportant des éléments novateurs, offrant une vision complète et actualisée pour orienter notre trajectoire vers un avenir plus durable.

Il énumère les défis de ce modèle radical : la résistance des intérêts établis, particulièrement les acteurs économiques qui profitent le plus du modèle actuel, en particulier les compagnies pétrolières et les industries extractives, la préservation des profits et des avantages acquis dans le cadre du système existant peut générer une opposition puissante à la transition vers une économie plus sobre, la mesure de la croissance du PIB comme indicateur central de la réussite.

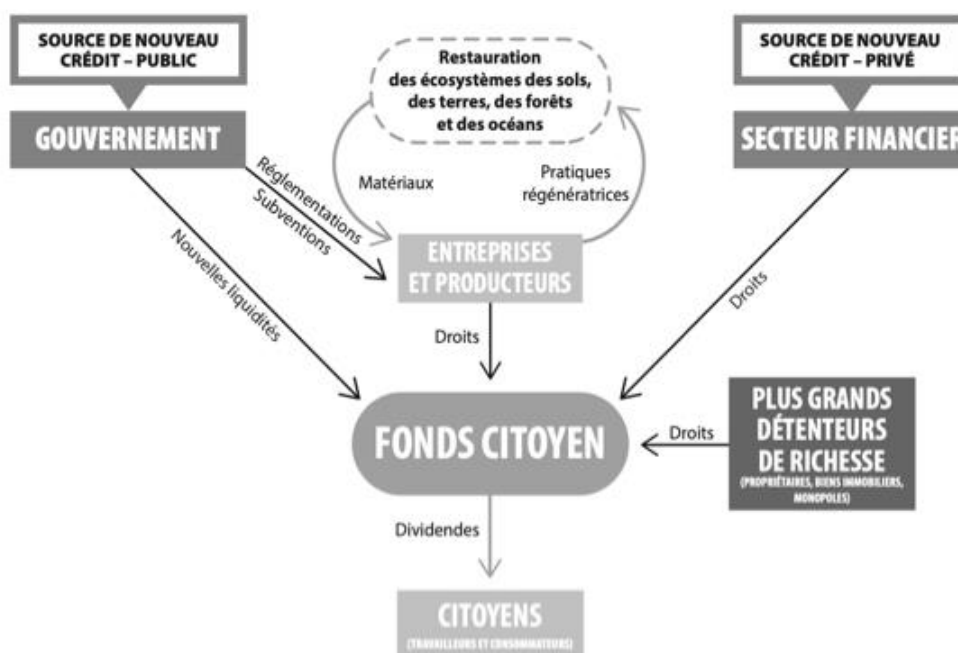
⁶⁵<https://journal.lemonde.fr/data/3007/reader/reader.html?t=1688292658588#!preferred/0/package/3007/pub/4223/page/27/alb/17309>
6

Lutter contre la pauvreté, diminuer significativement les disparités, favoriser l'autonomie des femmes, rétablir un système alimentaire sain et initier une transition vers une énergie propre constituent des piliers interdépendants d'une transformation réussie, et annuler la dette des nations pauvres, mesure impérative pour doter les nations à faibles revenus des moyens financiers nécessaires à l'amélioration du bien-être de leurs citoyens et à la résistance à la migration induite par les bouleversements climatiques. Les auteurs préconisent de réorienter les milliards de dollars de subventions actuelles aux énergies fossiles vers des Fonds Citoyens Nationaux (FCN). Ces fonds distribueraient un équivalent d'un « revenu universel de base », une innovation clé pour combattre les inégalités et protéger les populations des perturbations économiques. La taxation des plus fortunés, qu'il s'agisse de sociétés ou de particuliers, contribuerait à alimenter ces fonds. Pour y arriver, le scénario suivant, « pas de géant » est préconisé.

1. Principales tendances Scénario Pas de Géant



On voit bien que ce modèle est aujourd'hui hors de portée, même si on peut en être extrêmement nostalgique : certes, en 1972, il était inaudible, sauf auprès de milieux pionniers dans le monde de l'environnement et du développement, mais aujourd'hui, il est recouvert par la course à la compétitivité et les menaces d'effondrement... Nous rencontrons ici la grande question de la radicalité, qu'on traitera bientôt. Le schéma ci-dessous illustre les exigences du modèle.



L'économie de la post-croissance est également débattue

La société de la post-croissance se caractérise par « une économie stationnaire en relation harmonieuse avec la nature où les décisions sont prises ensemble et où les richesses sont équitablement partagées afin de pouvoir prospérer sans croissance ». Nous avons cité Timothée Parrique, en expliquant plus haut ses développements sur la décroissance, mais le modèle qu'il choisit est finalement celui de la post croissance.

La société de post-croissance est celle du contentement et non plus de l'accumulation. Elle nécessite :

- De repenser notre relation avec le vivant, pour mettre l'homme en harmonie avec la nature, de faire en sorte que la production soit circulaire et renouvelable autant que possible. L'analyse est stimulante avec des questions comme « de quels humains la nature a-t-elle besoin ? », et des propositions telles que le fait d'accorder des droits à la nature (Déclaration universelle des droits du vivant), d'interdire l'élevage industriel et certaines techniques de pêche industrielle, d'instaurer un crime d'écocide...
- De transformer la production avec des décisions prises ensemble : dans des conseils de cogestion, des conventions citoyennes, des référendums..., et où les entreprises devraient définir une mission⁶⁶. Il souligne, à juste titre, l'importance des low techs. Il prône la généralisation des coopératives, notamment dans le secteur bancaire, afin de soutenir les projets créateurs de bien-être, de justice sociale, respectueux de la nature.
- D'harmoniser le partage des richesses, avec des propositions fortes comme l'octroi à chaque jeune de 25 ans d'une dotation de 60% du patrimoine moyen (environ 120 000 euros) financée par la taxation massive des hauts revenus et hauts patrimoines. La faisabilité de cette mesure apparaît plus qu'incertaine puisque les hauts revenus et hauts patrimoines auront fatalement disparu en régime stationnaire. Il propose également la mise en place d'un système d'auto-rémunération des salariés d'entreprise (chacun propose sa propre rémunération aux autres), élargi aux parties prenantes avec des discussions collectives débouchant sur un consensus général ; là encore, on peut s'interroger sur le caractère réaliste (en termes d'opérationnalité) de cette mesure, notamment pour les entités/entreprises d'une certaine taille.
- De redéfinir la notion de prospérité, avec de nouveaux indicateurs de richesse en substitution du PIB autour des notions de soutenabilité, convivialité et productivité (dans cet ordre), qui va bien au-delà des nouveaux indicateurs de richesse de la loi de 2015.

À la fin du chapitre 4, Timothée Parrique indique : « si le débat arrive jusqu'ici [le milieu du livre], alors ce chapitre aura atteint son objectif : démontrer que les barrières à l'action ne sont pas économiques, mais bien politiques, morales et culturelles ». Malheureusement, bon nombre des argumentaires et démonstrations qui émaillent les chapitres 2 à 4 de son ouvrage n'ont pas souvent la rigueur requise permettant au lecteur de faire sienne cette conclusion partielle. On peut rejoindre l'auteur sur le fait que le débat autour de la post croissance doit être posé et qu'il est avant tout politique au sens le plus large et le plus noble du terme. Mais l'assise objective, scientifique sur laquelle il s'appuie n'a pas la solidité qu'il prétend.

L'une des principales critiques que l'on peut formuler à l'encontre du livre est de se centrer sur le capitalisme néolibéral occidental, avec des phrases du type « il faut démolir cette doxa immobiliste, ce *'there is no alternative'* thatchérien qui considère le capitalisme d'aujourd'hui comme la fin de l'histoire ». La fin de l'histoire est de fait un concept dépassé, de même que le modèle occidental comme référence ultime⁶⁷. À part une brève allusion au mouvement intervenu en 2021 où quelques centaines de jeunes chinois se sont

⁶⁶ L'auteur, s'il cite la loi Pacte, peu ambitieuse, avec la possibilité pour une entreprise de se doter d'une raison d'être, ne semble pas connaître la mouvance des entreprises à mission, pourtant en plein développement et en définitive assez proche de ce qu'il propose.

⁶⁷ Une des preuves les plus éclatantes (mais aussi des plus sombres) est le nombre très significatif de pays qui se sont abstenus ou n'ont pas participé aux votes condamnant l'invasion de l'Ukraine.

allongés par terre, on ne sait pas comment la décroissance peut prospérer dans ce pays où le totem est le plus grand du monde, ni dans les pays de dictature religieuse ou encore bien sûr en Russie.

Et les troupes risquent de manquer à l'appel. Le tableau peint par Timothée Parrique de la société vers laquelle nous devrions aller est tellement différent de ce que nous connaissons aujourd'hui, si utopiste – ou plutôt dystopiste, en particulier sur le travail⁶⁸ – et, disons-le clairement, si peu attractif⁶⁹ voire si repoussoir pour une grande majorité de nos concitoyens, qu'il pourrait même avoir l'effet inverse de son propos : l'absence de solution crédible et désirable pourrait aboutir à des comportements de surconsommation/surpollution, tels l'orchestre du Titanic au moment de sombrer ou le condamné qui réclame sa dernière cigarette au bourreau.

Dans cette réflexion, la question démographique n'est jamais abordée ni vis à vis de la situation actuelle, du chemin ou encore de la destination alors que les propositions suscitent des interrogations majeures, comme par exemple : l'inégale répartition des biens entre pays doit-elle se traduire par des mouvements de populations ? Dans la société de post-croissance, la démographie doit-elle être stable et si oui, comment cette stabilité est-elle obtenue ?

Mais la proposition d'un modèle de décroissance est de plus en plus discutée : en 2019, La Fabrique de la Cité entamait une réflexion de long terme sur la contestation des grands projets d'infrastructure et d'aménagement urbain. Parmi les nombreux motifs de l'opposition aux grands projets se dégage une revendication singulière : celle de la décroissance. En quoi consiste-t-elle ? À quoi ressemblerait une société acquise à sa propre décroissance ? Derrière les débats actuels quant à la pérennité de l'objectif de croissance qui structure nos sociétés se trouve une question fondamentale : comment construire un futur « désirable, attractif, crédible » ? Et surtout, peut-on encore croire à l'idée de progrès ?

De quoi « décroissance » est-il le nom ?

La décroissance est un concept politique, économique et social qui remet en cause l'idée selon laquelle l'augmentation des richesses produites conduit à l'augmentation du bien-être social. L'apologie de la décroissance repose souvent sur la mise en cause du caractère pérenne et souhaitable d'un objectif de croissance économique présenté comme un choix politique ; dans la lignée, disent-ils, du rapport Meadows, les promoteurs de la décroissance font de celle-ci la seule stratégie offrant la perspective d'une survie de nos sociétés face à un changement climatique dévastateur né des dérives du capitalisme. À cet égard, ils s'opposent au recours à la notion de développement durable en ce qu'elle formule l'hypothèse d'une compatibilité entre poursuite du développement économique (et donc croissance et conservation du modèle capitaliste) et protection de l'environnement. Serge Latouche, économiste et « objecteur de croissance », appelle ainsi à « dénoncer la mystification de l'idéologie du développement durable »⁷⁰. Les partisans de la décroissance soulignent l'incohérence entre un modèle économique supposant une croissance économique infinie et la déplétion réelle et rapide des ressources naturelles (« la singularité de la crise actuelle est qu'elle confronte le capitalisme à une limitation des ressources naturelles et des capacités d'absorption de la Terre qui ébranle ses fondements. L'horizon est nécessairement la fin de ce système qui suppose une croissance indéfinie des activités économiques », notent ainsi Catherine Larrère et Raphaël Larrère).

Il n'existe pour l'heure aucune société ayant fait le choix explicite de la décroissance économique. Si certaines villes ont connu une décroissance économique, cette dernière résulte du déclin de certaines activités économiques et industrielles et des territoires dans lesquelles elles se concentraient, et non d'un

⁶⁸ « Une économie où une organisation comme Emmaüs deviendrait beaucoup plus importante qu'Amazon ».

⁶⁹ Y compris pour l'autrice de ce texte.

⁷⁰ Ils font remonter le choix de modèle de croissance libérale 1950, lorsque « les pays de l'OECE s'accordent pour faire du produit intérieur brut (PIB) l'indicateur global et potentiellement universel de mesure de la croissance (en dépit des réserves exprimées par des grands économistes de l'époque comme Friedrich Hayek et Robert Solow).

choix ou de la mise en œuvre d'une stratégie. Certaines de ces villes, qui voient dans la décroissance une crise structurelle, s'y adaptent en mettant en œuvre des stratégies de résilience ; celles-ci consistent, selon Chloë Voisin-Bormuth, directrice de la recherche à La Fabrique de la Cité, « à ne pas lutter contre la décroissance mais à l'accompagner et à tirer profit des opportunités qu'elle offre pour permettre de développer une meilleure qualité de vie pour la population locale ». En ce sens, Détroit et sa tentative de récréation d'une économie agricole locale offrent l'exemple d'une ville ayant tenté de « proposer une alternative au modèle de la croissance dans un objectif de meilleure qualité de vie et de plus grande résilience », sans pour autant qu'il s'agisse là du choix d'une ville d'interrompre une dynamique préexistante de croissance pour mettre en œuvre une politique de décroissance urbaine. Pour Max Rousseau et Vincent Béal, qui développent le concept de « post-croissance », la décroissance urbaine recèle pour les villes un potentiel indéniable : « ces espaces sont potentiellement des laboratoires pour l'exploration d'un nouveau modèle de développement, qui ne sera plus uniquement tourné vers la recherche de la croissance à tout prix. » ⁷¹

Enfin, si « le mouvement en faveur de la décroissance fédère des théoriciens [...] qui se regroupent autour de publications, de sites internet et d'un embryon de structure politique », notent Christophe Caresche, Géraud Guibert et Diane Szykier dans un rapport de la Fondation Jean Jaurès,⁷² il n'en demeure pas moins que « leur diversité idéologique est non négligeable et que certaines de leurs positions révèlent des ambiguïtés ». Il demeure donc difficile de se figurer une société qui aurait fait le choix de la décroissance, d'une part parce qu'aucune ne semble pour l'heure vouloir s'y résoudre, et d'autre part parce que les penseurs de la décroissance, eux-mêmes, semblent peiner à offrir une description aboutie de ce à quoi elles pourraient ressembler.

On en profitera ici pour s'étonner que certains prônent la décroissance aux Directeurs de développement durable qui évidemment représentent leurs entreprises, tout en restant dans le giron de grandes entreprises du CAC40, dont les efforts méritoires ne semblent pas marqués par un modèle décroissant... De semblables attitudes, purement communicantes, nuisent à la vraie, noble, et difficile cause d'un changement de modèle.

Le modèle du découplage

La pensée de la décroissance se distingue encore de l'écologie positive, selon laquelle il est possible de maîtriser les effets des émissions de CO₂ et autres gaz à effet de serre sans renoncer à la croissance ni s'écarter du capitalisme. Utilisation des mécanismes de marché, des externalités négatives (en particulier au moyen de la taxe carbone), politique d'investissement dans la recherche et développement en matière de technologies bas carbone ou de substitution : pour l'économiste Philippe Aghion, professeur au Collège de France, et récent Prix Nobel d'économie, c'est l'innovation qui permettra de concilier croissance économique et sauvegarde de l'environnement. Il affirme en effet qu'« à partir du moment où l'innovation est le moteur de la croissance, on peut penser que l'innovation verte est une innovation qui permet d'économiser les ressources naturelles ou de préserver l'environnement ». Pour lui, le marché innove naturellement dans les domaines qui peuvent d'ores et déjà se prévaloir d'une certaine excellence technique ; « or les gens sont très bons pour innover dans ce qui utilise des énergies fossiles ; il faut diriger le progrès technique ». C'est ainsi que Philippe Aghion appelle l'État à mener une « politique industrielle d'incitation à l'innovation et la production dans les secteurs verts », en commençant par allouer des subventions à la recherche en matière de technologies vertes et en promouvant la diffusion de ces technologies dans des pays faisant face à des contraintes de crédit. L'innovation permettrait alors de rendre la croissance économique moins consommatrice de ressources. ⁷³

⁷¹ Voir <https://www.lafabriquedelacite.com/publications/la-decroissance-modele-davenir-ou-illusion/>

⁷² <https://www.jean-jaures.org/publication/le-bonheur-est-il-dans-la-decroissance/>

⁷³ Philippe Aghion a développé cette démonstration dans de nombreux ouvrages, voir en particulier : *Le pouvoir de la destruction créatrice* (*link is external*), Philippe Aghion, Céline Antonin, Simon Bunel, Odile Jacob, octobre 2020

David Djaïz, avec ***Le nouveau modèle français***, insiste sur la nécessité d'un diagnostic partagé, la prise en compte du temps long, ancrage territorial, l'écologie mais sans nouveau front social, et préconise de mettre en place une économie des usages, et milite pour le retour indispensable de l'État investisseur : « pour bâtir ce nouveau modèle nous devons d'abord retrouver une capacité à poser des diagnostics faisant consensus sur les grandes mutations qui nous affectent, remplacer le Conseil économique social et environnemental par une chambre de l'avenir, libérer la fonction présidentielle de la dictature de l'immédiateté qui l'écrase, refonder un véritable commissariat au plan... ». L'économie qui est le socle de ce nouveau modèle est pour Djaïz « l'économie du bien-être », rompant avec l'économie de masse qui avait porté la modernisation d'après-guerre, et nécessite un nouveau pacte civique, fondé sur l'intelligence collective. C'est lui qui a beaucoup inspiré les structures nouvelles de la planification écologique française, avec un certain succès, mais dont on constate aujourd'hui à quel point il dépend de l'impulsion politique.

Cécile Renouard a coordonné un ***Manuel de la Grande transition***⁷⁴ qui a le mérite de donner une vision sociétale fondée sur l'importance des sciences et les communs de l'anthropocène ; elle préconise de nouvelles « normes du suffisant » en s'inspirant de Gorz, et pose la question « qu'est-ce qu'un bon modèle ? » : « la modernité a contribué à mettre en avant la connaissance techno-scientifique et le rôle des mathématiques pour conduire sa raison et contribuer à une transformation du monde notamment grâce à sa modélisation. Tous les modèles sont faux au sens où ils sont réducteurs et constituent un appauvrissement de la réalité considérée, mais certains sont utiles. Les modèles couramment utilisés en économie souffrent de nombreuses défaillances, en particulier pour ce qui a trait à la crise écologique » ; elle prône bien entendu la nécessité d'utiliser de nouveaux indicateurs de richesse, de nouvelles règles comptables, une vraie fiscalité carbone, de nouvelles gouvernances climatiques – mais on reste un peu sur sa faim pour l'instauration d'un nouveau modèle.

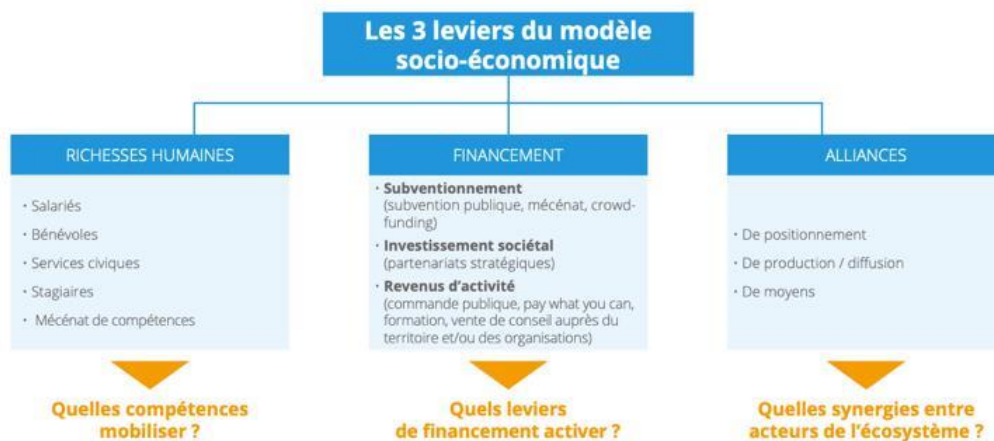
Pierre Caye a quant à lui a publié ***Durer. Éléments pour la transformation du système productif***⁷⁵, qui se propose de montrer que le système productif est appelé à se transformer si l'on prend au sérieux le caractère durable des développements ; il relie ainsi les notions de capital de travail et de technique à partir de la durée et de sa constitution ; en affirmant que « le développement durable relève bien de l'économie mais cette économie doit être temporalisée par l'exigence humaine de la durée et de sa construction jusque dans ces opérateurs les plus fondamentaux. »

L'association « Le Rameau », créée et animée par Charles Benoit Heidsieck, mène depuis longtemps (2010) une très vaste réflexion pour aboutir à de nouveaux modèles. Sa dernière parution début 2025 définit le modèle socio-économique comme un système correspondant aux moyens nécessaires pour conduire et pérenniser une action. Il se caractérise par la structure des coûts et des ressources pour réaliser l'ensemble des projets d'une organisation. En pratique, cet équilibre repose sur un trépied : les richesses humaines, les ressources financières et les alliances stratégiques. En rappelant le sens du mot « économie », soit « l'équilibre de la maison », il propose 3 piliers pour transformer son modèle socio-économique.

⁷⁴ Cécile Renouard, Rémi Beau, Christophe Goupil et Christian Koenig (dir.), *Manuel de la grande transition. Former pour transformer*, Les liens qui libèrent, 2020.

⁷⁵ Durer. Éléments pour la transformation du système productif, Les Belles Lettres, 2020.

Chacun des piliers peut être diversifié et intensifié en fonction des activités de son organisation :



En fait, l'apport fondamental des travaux du Rameau vient de la théorisation de recherche d'alliances pour faire face aux mutations, et transformer son modèle, après avoir identifié **trois modèles privés** (les personnes, l'économie productive et l'économie financière), et **trois modèles hybrides d'intérêt général** (l'économie de la connaissance à travers le monde académique, les services publics et l'économie de l'engagement).

Leur intérêt vient aussi de l'écoute des structures locales, nous y reviendrons.

On insistera aussi sur les différents plans de transition qu'a proposé **Jeremy Rifkin**, qui est passé de **La Troisième Révolution industrielle**, où il prophétisait l'avènement d'une nouvelle ère socio-économique portée par la conjonction de six facteurs principaux – les défis écologiques, la révolution numérique, les progrès des énergies renouvelables, les bâtiments à énergie positive, la mobilité électrique et le stockage de l'électricité **à l'âge de la résilience**, où il préconise pour les hommes de renouer des liens avec la nature qui les entoure et leur propre nature. Il appelle à faire grandir notre capacité de résilience pour imaginer des relations biophiles, qui traversent et dépassent les frontières administratives pour répondre au plus près aux transformations environnementales provoquées par le réchauffement climatique.

Mais c'est un des rares économistes qui a concrétisé son projet, en inspirant la Troisième Révolution Industrielle en Hauts-de-France (sous la marque Rev3), présentée comme un modèle de transition vers une société décarbonée et durable, articulant, de façon systémique, transition énergétique, innovation numérique et nouveaux modèles économiques. Ce modèle est basé sur une gouvernance participative (territoriale et régionale) et un ancrage territorial fort. Le projet est de réconcilier l'économie et l'environnement. La compétitivité durable des entreprises repose en effet aujourd'hui (et encore plus demain) sur leurs capacités à s'adapter aux mutations énergétiques, économiques, écologiques tant pour elles-mêmes, en termes de recherche d'efficacité « Energie/Ressources », de nouveaux modèles économiques, de conception et process, de nouveaux produits que dans leurs rapports avec leurs propres salariés, les territoires, les citoyens et les financeurs.

Et *last but not least*, on ne fermera pas ce chapitre sans citer **The Shift Project** qui se propose de rompre avec le modèle antérieur en réduisant la dépendance de nos activités aux flux de matières et d'énergie, et en décorrélant le sentiment de prospérité et le niveau des flux physiques. Il se présente ainsi « *The Shift Project* s'inscrit dans cette vision, avec une volonté affirmée non seulement de comprendre ces défis, mais surtout d'aider à les relever. Il est une force de proposition contribuant à faire partager les solutions,

développer des outils, identifier les ruptures nécessaires et baliser les chemins d'accès à de nouveaux modèles de développement. »

The Shift Project, qui a lancé en mars 2020 le PTEF ou Plan de transformation de l'économie française⁷⁶, programme opérationnel pour emmener le pays vers la neutralité carbone, secteur par secteur. Le rapport final a été publié en janvier 2022, couvrant 15 secteurs de l'économie française, et il continue d'investiguer tous les champs économiques. Le plan de transition écologique serait déjà fait... Mais il faut noter qu'il s'inspire de la seule analyse des stocks et des flux physiques de matière et d'énergie, sans, dans un premier temps, aucune perspective de démocratisation, ni de socio psychologie ; la décroissance, que Jean-Marc Jancovici prône, est rendue supportable par le maintien d'un niveau de vie acceptable grâce au recours massif à l'énergie. L'exercice est utile et pédagogique pour que chaque secteur s'interroge sur sa manière de décarboner, il est mobilisateur car il rassemble de très nombreuses collaborations, mais dans un système politique virtuel ; c'est la critique⁷⁷ qu'en a faite Christian Dubost, membre du Conseil d'administration du Comité 21, et pionnier du développement durable à la SNCF, polytechnicien comme Jancovici : « Le PTEF constitue un chemin possible pour atteindre, à peu de choses près, la neutralité carbone en 2050. Il y a bien sûr d'autres chemins possibles ; celui-ci a le mérite d'exister, et d'être crédible. Mais ce chemin (ou un autre), à peine carrossable, comment faire en sorte que les Français choisissent, individuellement mais surtout collectivement, de l'emprunter ? C'est toute la question de la mise en désir de la sobriété qui est posée, dans la postface de Jean-Marc Jancovici : "nous ne sommes pas câblés pour avoir la limite comme désir. Nous sommes câblés pour vouloir plus et non pas moins". Il ajoute : "Si baisser les émissions de gaz à effet de serre est perçu comme contraire à une satisfaction du temps court, nous mettre en mouvement s'avèrera difficile, voire impossible". Il faut donc donner envie, énoncer un discours positif. Ce livre, œuvre d'ingénieurs spécialistes des sciences dures, est assez peu disert sur le sujet, et mériterait des analyses et propositions complémentaires issues des sciences humaines (sociologie, psychologie...) pour approfondir le "comment", les concrétisations individuelles et collectives. Il esquisse cependant une piste, celle du plaisir que l'on prend à entreprendre, à se sentir utile, voire nécessaire... ».

Nous citerons une tentative de construction de nouveaux modèles, que nous trouvons particulièrement mobilisatrice : celle répertoriée dans le « Manuel d'un monde en transition(s) »⁷⁸, qui commence par faire le tour de tous les obstacles aux transitions, avant de s'attaquer aux pistes d'actions ; tout le mérite de la méthode proposée dans le livre est de justement étudier tous les freins au changement, de manière systématique, et surtout pluridisciplinaire : ainsi sont étudiées les pierres d'achoppement neuropsychologiques, épistémologiques, politologiques, et sociologiques . La méthode évite ainsi de « foncer » vers les solutions, qui depuis 20 ans sont largement distribuées par les communicants dits « transitionneurs » comme des breuvages magiques sans véritable approfondissement sociétal, ni perspective culturelle. Bien au contraire, l'analyse adoptée par l'équipe de Lucas Verhelst est « systémique », au sens où est reconnue que la mise en système « des sciences dures avec les sciences molles (...) n'est pas anodine, car elle fait passer la complexité de ce « nouveau méta système » à un ordre de magnitude supérieur »⁷⁹. C'est ainsi que l'ouvrage est éclairé par l'impedimentologie, que les auteurs définissent comme « *un champ de recherche transdisciplinaire dont le but est d'étudier les obstacles aux changements sociétaux, en particulier ceux qui s'appliquent à la transition, et des divers moyens de les appréhender* ». Une méthode en est tirée : « *Une transition d'un point de vue systémique a toujours pour point de départ le constat suivant lequel le système n'avance pas « dans la bonne direction* » ; elle consiste ensuite à identifier les obstacles qui empêchent le système d'aller dans ce que l'observateur estime être la bonne direction ; et enfin de mettre en place des stratégies visant à annuler les faits bloquants de ces divers obstacles sur la transformation du système. » Ainsi décrit, la méthode peut paraître abstraite, mais en fait, elle s'applique à

⁷⁶ Le plan de transformation de l'économie française, The Shift Project, Odile Jacob, Janvier 2022.

⁷⁷ Décryptage de l'actualité : « Le Plan de Transformation de l'Économie Française (PTEF) – Analyse du Comité 21 », par Christian Dubost, Mars 2022. <http://www.comite21.org/comite21/actualites.html?id=14523>.

⁷⁸ Manuel d'un monde en transition(s), 101 obstacles au changement climatique », 101 pistes d'actions, fruit d'un collectif de chercheurs sous la Direction d'Arthur Keller, Éditions de l'AUBE, 2025

⁷⁹ Page 259.

tous les domaines des transitions déclinés dans l'ouvrage, si bien que les auteurs peuvent affirmer : « Traiter un obstacle consiste en quelque sorte à mettre des obstacles aux obstacles »

À l'issue de ce panorama, forcément incomplet, on peut faire le constat suivant : « Chacun cherche son nouveau modèle », ce qui signifie que le modèle économique actuel est à bout de souffle, faute de tenir compte assez des limites planétaires, de l'épuisement des ressources, d'une architecture financière tenable, d'une équité sociale satisfaisante, de coexistences politiques et pacifiques... Il s'agit bien d'un basculement, et d'un rendez-vous avec elle-même d'une humanité manifestement multiple et désorientée qui ne sait pas où et « comment atterrir », comme disait Bruno Latour.

L'avenir se construit à plusieurs

La reconnaissance des parties prenantes

À mesure que les défis environnementaux, sociaux, économiques et démocratiques se complexifient, une conviction s'impose progressivement : aucun acteur ne dispose, à lui seul, des moyens nécessaires pour répondre aux défis du XXI^e siècle. Ni l'État, ni les collectivités territoriales, ni les entreprises, ni les associations, ni même les citoyens pris isolément ne peuvent prétendre détenir la solution. Les transformations à conduire supposent désormais de faire travailler ensemble des acteurs qui, pendant longtemps, agissaient séparément.

Cette évolution constitue sans doute l'une des mutations les plus profondes de la gouvernance contemporaine. Alors que les politiques publiques reposaient traditionnellement sur des logiques sectorielles et descendantes, les enjeux du développement durable ont progressivement fait émerger des approches fondées sur le dialogue, le partenariat et la coproduction. La lutte contre la pauvreté, l'adaptation aux changements climatiques, la préservation des ressources ou encore la cohésion sociale nécessitent en effet la mobilisation simultanée d'une pluralité d'acteurs, de compétences et de leviers d'action.

C'est précisément sur cette intuition qu'a été créé le Comité 21 au lendemain du Sommet de la Terre de Rio. Dès l'origine, il a fait le choix d'une organisation « multi-acteurs », réunissant entreprises, collectivités territoriales, associations, acteurs de l'enseignement, de la recherche et des médias afin de traduire les principes du développement durable dans l'action concrète. L'objectif était alors d'apporter aux acteurs économiques des outils de mise en œuvre du développement durable, d'accompagner les collectivités dans l'élaboration de leurs Agendas 21, de construire des positions concertées sur les grands débats nationaux et internationaux et de valoriser les initiatives émergentes. Pendant plus de trente ans, cette approche a permis de faire dialoguer des acteurs aux intérêts parfois divergents afin de concilier environnement, économie et société.

Ce qui apparaissait alors comme une innovation organisationnelle est progressivement devenue une référence. Le modèle multi-acteurs s'est diffusé dans de nombreux secteurs et a inspiré d'autres organisations. Il a progressivement acquis une reconnaissance institutionnelle, notamment au sein du Conseil national pour le développement et la solidarité internationale (CNDSI), où il constitue un collège à part entière. Cette reconnaissance demeure toutefois incomplète. Ainsi, le Conseil national de la transition écologique (CNTE), pourtant au cœur des politiques environnementales françaises, ne reconnaît pas explicitement cette catégorie d'acteurs.

Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) constitue probablement l'expression institutionnelle la plus aboutie de cette logique. Institution constitutionnelle représentant la société civile organisée, il réunit les différentes composantes des forces vives de la Nation : représentants des salariés, des entreprises, du monde agricole, des professions libérales, des mutuelles, des associations, des territoires et des organisations de protection de l'environnement. Cette diversité traduit la conviction que les grands enjeux contemporains nécessitent la confrontation et la coopération de points de vue multiples.

Le Comité 21 lui-même a poursuivi cette évolution en considérant, à partir de 2018, que les citoyens devaient également être représentés directement dans ses instances. Un collège citoyen a ainsi été créé, complété par une université annuelle consacrée aux questions de citoyenneté écologique. Cette évolution illustre une tendance plus large : la volonté croissante d'associer les habitants non seulement à la consultation, mais aussi à la définition des orientations collectives.

Depuis l'adoption des Objectifs de développement durable en 2015, cette logique de coopération a franchi une étape supplémentaire. Alors que les vingt premières années du développement durable demeuraient largement structurées autour d'approches sectorielles, l'ODD 17 a consacré le partenariat comme condition de réussite de l'ensemble de l'Agenda 2030. Les Nations unies invitent désormais explicitement les États, les collectivités, les entreprises, les associations, les établissements d'enseignement et les citoyens à contribuer ensemble à des objectifs communs. Cette évolution est loin d'être anodine : elle marque le passage d'une logique d'addition d'actions individuelles à une logique de coopération organisée⁸⁰.

Cette transformation s'est également traduite dans le droit. En France, l'article 7 de la Charte de l'environnement dispose que « toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement ». Ce principe trouve ses racines dans l'article L110-1 du Code de l'environnement et a été renforcé par différents textes nationaux et internationaux, notamment la Convention d'Aarhus.

Pour autant, participer ne signifie pas nécessairement coproduire. Le développement durable repose sur une ambition plus exigeante que la simple consultation. La notion même de « parties prenantes » traduit cette idée : on ne construit pas une société durable sans associer à la décision et à l'action ceux qui sont concernés par ses conséquences.

La politologue Elinor Ostrom définit ainsi la coproduction comme « le procédé à travers lequel les contributions pour produire un bien ou un service sont opérées par des individus qui ne sont pas dans la même organisation »⁸¹. Cette définition met en lumière l'originalité de ces démarches. Elles reposent sur une double diversité : diversité des acteurs et diversité des organisations mobilisées. Elles privilégient l'action collective et la recherche de résultats plutôt que la juxtaposition de plans d'action sectoriels. Elles reconnaissent également la complexité croissante du monde contemporain et la nécessité de construire des réponses adaptées à cette complexité.

La coproduction renvoie également à l'émergence de nouvelles formes de gouvernance. Pierre Rosanvallon souligne à cet égard que les décideurs publics ont été confrontés à une véritable « irruption des publics », les obligeant à associer un nombre croissant de parties prenantes aux décisions. Les politiques publiques prennent alors la forme de processus itératifs, de concertations et de rendez-vous successifs plutôt que de décisions unilatérales.

Aujourd'hui, toutes les étapes de l'action publique tendent à s'ouvrir davantage aux acteurs concernés, depuis l'élaboration des politiques jusqu'à leur évaluation. Cette évolution n'est cependant pas exempte de tensions. Beaucoup considèrent les procédures de concertation comme trop longues ou trop complexes et plaident pour leur simplification. Les débats récents autour de la réduction de certaines procédures de consultation, de la limitation du rôle de la Commission nationale du débat public ou encore de l'accélération des procédures administratives illustrent cette recherche permanente d'équilibre entre participation démocratique et efficacité de l'action publique.

Cette tension nourrit une forme de paradoxe démocratique. Les grandes consultations nationales, les conventions citoyennes et les dispositifs participatifs se multiplient, tandis que certaines concertations locales sur des projets concrets tendent à être raccourcies ou simplifiées. Il en résulte parfois une double frustration : frustration face à l'absence de traduction concrète de certaines grandes consultations et frustration face au sentiment de ne plus être suffisamment associé aux décisions qui affectent directement les territoires et le quotidien des citoyens.

Les entreprises constituent elles aussi un laboratoire particulièrement fécond de cette évolution. Longtemps pensées comme des organisations ayant pour vocation principale de créer de la valeur pour leurs

⁸⁰ <http://www.comite21.org/comite21/comite21-en-action.html?id=14356>

⁸¹ <https://odd17.org/wp-content/uploads/2021/06/notre-ODD-17-partie-2-ch-2.pdf>

actionnaires, elles sont progressivement devenues des espaces de dialogue entre une pluralité d'acteurs : salariés, fournisseurs, clients, investisseurs, collectivités territoriales, associations, riverains ou encore pouvoirs publics.

Cette transformation s'est largement construite à travers le développement de la responsabilité sociétale des entreprises. Dès les années 2000, de nombreuses organisations ont engagé des démarches de dialogue avec leurs parties prenantes afin de mieux comprendre les attentes de leur environnement et d'identifier les impacts économiques, sociaux et environnementaux de leurs activités. Progressivement, la performance de l'entreprise a cessé d'être appréciée à l'aune des seuls résultats financiers pour intégrer également ses effets sur la société et sur l'environnement.

Le dialogue parties prenantes a profondément modifié la gouvernance de nombreuses entreprises. Il a favorisé l'émergence de comités de parties prenantes, de démarches de matérialité, de mécanismes de concertation et parfois même de nouvelles formes de gouvernance. La loi Pacte de 2019, avec l'introduction de la raison d'être et du statut d'entreprise à mission, a constitué une étape importante de cette évolution en reconnaissant explicitement que l'entreprise pouvait poursuivre des objectifs dépassant la seule recherche du profit.

Cette dynamique connaît aujourd'hui une nouvelle accélération avec la directive européenne CSRD. Là où la responsabilité sociétale reposait largement sur des démarches volontaires, le dialogue avec les parties prenantes devient progressivement une composante structurante du reporting de durabilité. L'EFRAG distingue notamment les parties prenantes affectées par l'entreprise – salariés, fournisseurs, clients, collectivités ou populations locales – et les parties prenantes intéressées, telles que les investisseurs, banques, financeurs, organismes de contrôle ou organisations de la société civile.

L'histoire récente du développement durable montre ainsi des allers-retours permanents entre innovations publiques et privées. Les pratiques expérimentées dans les entreprises inspirent parfois les politiques publiques ; les dispositifs issus de la sphère publique irriguent à leur tour la gouvernance des organisations privées. Cette circulation des idées et des méthodes constitue l'une des caractéristiques majeures de l'approche multi-acteurs.

Face à des défis de plus en plus complexes et interdépendants, la coopération n'apparaît plus seulement comme une méthode de travail. Elle tend progressivement à devenir un modèle d'organisation collective. Dans un monde où les solutions purement sectorielles montrent leurs limites, la capacité à faire dialoguer des acteurs différents autour d'objectifs communs pourrait bien constituer l'une des innovations institutionnelles majeures du XXI^e siècle.

Les nouveaux visages de la transformation

Ce double mouvement, consultations officielles multipliées des acteurs, et frustration des acteurs, conduit à une émergence d'acteurs très divers

D'abord, après les mouvements des Gilets jaunes, à travers les consultations des cahiers de doléances,⁸² les propositions de citoyens, très riches, n'ont pas été exploités, et ont fait l'objet de travaux de chercheurs qui n'ont pas été popularisés. Certes, comme le dit un article du Monde, « ces cahiers n'ont jamais été vraiment "cachés", car, rapidement numérisés, ils ont été transcrits puis conservés tels quels aux Archives nationales. Les versions papier sont, quant à elles, retournées dans les archives départementales. Grâce au travail des archivistes, la majorité des cahiers y est aujourd'hui librement consultable. Les autres ne le sont que sur dérogation, parce qu'ils contiennent des informations protégées par le code du patrimoine, au titre de la protection de la vie privée. Des chercheurs ont déjà consulté ces corpus et publié le résultat partiel de leurs travaux. Dans plusieurs départements, des collectifs citoyens se mobilisent pour transcrire le contenu de ces cahiers puis les diffuser ».

Mais le grand débat national, oral, pourtant passionnant, a été escamoté ensuite quant à ses conclusions, et balayé par le silence du Covid, laissant une impression de démocratie archivée plus que vivante. Comme le dit Thierry Puech, « dans le Grand Débat animé par le Président de la République par exemple, une multitude d'opinions, de réunions et de discussions sans contrôle ; dans la Convention citoyenne pour le climat, un petit nombre de personnes choisies qui se livrent à un travail prolongé d'acquisition de connaissances et de réflexion, avec tout l'apport de la discussion à l'intérieur des petits groupes, bien connu des psychologues sociaux. Or, nous dit l'auteur, cette opposition est « difficile à surmonter » et limite les effets que peuvent avoir l'une et l'autre démarche. Les expériences de participation ont été jusqu'à présent peu convaincantes dans la mesure où elles tendent à réunir des personnes déjà engagées dans la vie politique plutôt qu'à faire intervenir des citoyens qui en sont éloignés. »⁸³ Autrement dit, ces acteurs émergents n'ont pas été « aspirés » par notre système démocratique, et leurs expressions se sont perdues dans l'indifférence, du coup, ils ont l'impression d'être des citoyens mineurs.

De ce fait, des mouvements s'organisent, jusqu'à la violence ; si on met de côté la part de provocation organisée par des fauteurs de trouble professionnels, la désobéissance civile a progressé ces dernières années, dans les affaires de l'aéroport de Notre Dame des Landes, de l'A69, des méga bassines, et est souvent justifiée au regard de ce que Philippe Descola, qui assure que « la dévastation écologique est un véritable moteur pour la rébellion ». Andreas Malm ⁸⁴va plus loin en revendiquant la rébellion comme un moyen d'action incontournable.

Certes, aujourd'hui, les condamnations pénales ont ralenti ces mouvements, et la Cour de cassation refuse toujours l'état de nécessité appliquée à l'écologie, mais ces acteurs obtiennent de plus en plus souvent des victoires devant le tribunal, et, s'ils exaspèrent d'autres citoyens, en particulier les agriculteurs, ils sont devenus des acteurs incontournables, médiatiques et producteurs de droit. Ils sont défendus par beaucoup d'intellectuels, comme Baptiste Morizot, ou Charbonnier, mais c'est encore une fois Philippe Descola⁸⁵ qui le résume le mieux : « Baptiste Morizot a raison de souligner la puissance des attracteurs localisés comme moteurs de l'action politique et ferments de coalitions transpacifiques. Une mutation de nos sensibilités à l'égard du vivant n'est pas suffisante pour engendrer un bouleversement cosmopolitique. Il y faut aussi des

⁸² Plus de 200 000 contributions sont rédigées à la main et près de 2 millions mises en ligne via la plateforme du gouvernement.

⁸³ Voir Note de Dominique Schnapper, sur le livre Thierry Pech, *Le Parlement des citoyens, La convention citoyenne pour le climat*, Seuil, « La République des idées », octobre 2021, publiée par Telos le 9 janvier 2021.

⁸⁴ Voir son ouvrage *Avis de tempête — Nature et culture dans un monde qui se réchauffe* (La Fabrique)

⁸⁵ Philippe Descola et Baptiste Morizot : « Face aux bouleversements écologiques, il est temps de bifurquer et d'aménager le monde pour la vie » *Le Monde*, 09 juin 2023 à 11h13

structures institutionnelles – territoires alternatifs, mobilisations contre l'accaparement des terres et de l'eau, luttes contre des projets génocidaires – sur lesquelles appuyer un projet local de faire monde ».

Mais d'autres acteurs émergent, silencieux et constructifs, qui, eux, ne courent pas les médias, sauf dans quelques émissions, dont celle de Denis Cheissoux est la plus ancienne, et sûrement la plus « citoyenne ». Ceux que le philosophe Florian Augagneur a si bien décrit dans ses 40 récits de son livre « les Révolutions invisibles ». Ceux que repère inlassablement Le Rameau dans ses séries « Construction du Bien Commun », ou les acteurs de la Fondation Caritas, ceux qui « bifurquent » comme décrit Cédric Durand Économiste, Maître de Conférences à l'université Paris 13.

Enfin, dans le monde du travail, on rencontre de plus en plus de salariés qui s'organisent en collectifs, en dehors des modes classiques du Comité d'entreprises, ou d'associations, qui s'assemblent en groupes de salariés se réunissant régulièrement et bénévolement pour mener des actions pour la transition écologique dans leur entreprise. Le plus important compte 2 000 membres, le plus petit, cinq. Citons le collectif Rhizome de 1 700 membres, qui arrivent à faire avancer la question environnementale dans le dialogue, et obtiennent des résultats concrets. Plus de la moitié des entreprises du CAC40 a un collectif de salariés, et l'Atlas des Actions, répertorie leurs réalisations. L'ADEME les soutient avec un parcours de formation basé sur un MOOC et un programme d'accompagnement en pair à pair, afin d'aider les salariés dans trois cas de figures : créer leur collectif, devenir une partie prenante reconnue en interne dans leur entreprise et pérenniser leur collectif dans le temps. Citons aussi le regroupement intitulé « les collectifs », dont la problématique est décrite ainsi : Partout en France, nombreux s'engagent déjà dans des collectifs internes pour faire bouger les lignes. Ils s'appellent Émergence, GoGreen, Green Force, ... Nous sommes de ceux-ci et nous sommes donnés pour mission de changer nos entreprises de l'intérieur. Issus d'entreprises de tailles, de secteurs et de zones géographiques différents, constitués d'une poignée de salariés ou de plusieurs centaines, plus ou moins proches de nos directions, nos collectifs agissent partout où ils le peuvent pour accélérer la transition vers des modèles responsables. Parfois entraînant des changements structurels, notre action vise à placer systématiquement ces sujets au cœur de nos entreprises.

Face aux défis sans précédent auxquels nous faisons face, repenser et transformer nos modèles économiques est une nécessité. Nos entreprises sont une partie du problème : dérèglement du climat et des écosystèmes, accroissement des inégalités, perte de sens... Nous pensons qu'elles sont aussi une partie de la solution : par l'impact de leurs produits et services, et leur capacité unique à focaliser ressources humaines et économiques dans un objectif donné.⁸⁶

Tous ces acteurs, à leur manière, tissent, par des révolutions minuscules, de nouveaux micro modèles.

⁸⁶ La Tribune des collectifs, in Les Échos, 15 avril 2021

La France face aux tourmentes

Ouvrir le débat sur les modèles d'avenir

Vol 2. Le temps des choix

La pandémie de Covid-19 n'a pas seulement interrompu le cours du monde. Elle a révélé la fragilité de sociétés que l'on croyait capables de surmonter toutes les crises grâce à la croissance, à la technologie et à l'abondance des ressources.

Depuis, les tourmentes se succèdent : guerre en Ukraine, tensions au Moyen-Orient, crises énergétiques, insécurité alimentaire, changements climatiques, pressions sur les ressources, montée des inégalités et fractures démocratiques. Loin d'être indépendants, ces phénomènes se renforcent mutuellement et mettent à l'épreuve les modèles de développement hérités du XX^e siècle.

Face à ces bouleversements, l'urgence ne fait plus débat. Pourtant, malgré les alertes, les engagements et les innovations, les transformations demeurent insuffisantes. Les Objectifs de développement durable s'éloignent, les tensions idéologiques se renforcent et les tentations de régression réapparaissent.

Sommes-nous à la fin d'un cycle historique ? Quels modèles économiques, sociaux, démocratiques et territoriaux peuvent permettre de répondre aux défis du XXI^e siècle ?

À travers l'analyse des crises contemporaines, des débats qui traversent nos sociétés et des alternatives qui émergent déjà, cet ouvrage explore les chemins possibles d'une transformation durable. Il montre qu'au-delà des oppositions entre croissance et décroissance, technologie et sobriété, État et marché, une autre voie se dessine progressivement : celle de la coopération entre acteurs publics, privés, associatifs, scientifiques et citoyens.

Car après le temps des alertes et des constats, vient celui des choix.



Avec le soutien de

